



HAL
open science

Analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française

Joseph Ourfahli

► **To cite this version:**

Joseph Ourfahli. Analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française. Linguistique. Université d'Alep, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Français, 2007. Français. NNT: . tel-00412048

HAL Id: tel-00412048

<https://theses.hal.science/tel-00412048>

Submitted on 31 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université d'Alep, Faculté des Lettres et Sciences
Humaines, Département de Français

**ANALYSE COMPARAÉE DES EMPRUNTS
INFORMATIQUES**

Dans la langue arabe et française

Thèse de Magistère

En linguistique

Rédigée sous la direction de

M. Jihad SALLOOM

Par

Joseph OURFAHLI

Novembre 2007

À mes vieux,
pour qui j'ai toute reconnaissance du ventre et
envers qui je me sens redevable à tout jamais.

"«Aimez donc la raison: que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.»"¹

Nicolas BOILEAU

¹ Louis DEROY, *L'Emprunt linguistique*, Nouvelle éd. [addi.], Paris : Les Belles Lettres, 1980, p. 21.

REMERCIEMENTS

Ce travail universitaire porte le nom d'un auteur, certes, mais il est d'abord à prendre comme le fruit d'un effort non individuel. Nous prions tous ceux qui ont participé à sa réalisation de trouver ici la marque de notre profonde reconnaissance.

Nous remercions chaleureusement le Professeur **Jihad SALLOOM**, notre directeur de recherches, dont la responsabilité, la bonne volonté et les précieux conseils nous ont aidé à élaborer cette thèse. Qu'il accepte nos respects et ce simple MERCI.

Nos remerciements vont, ensuite, à nos enseignants de l'Université d'Alep, particulièrement à ceux de linguistique qui ont contribué à nous faire découvrir cette discipline.

Nous remercions également les membres du jury, ces distingués prédécesseurs qui vont évaluer notre thèse. Sans leurs regards en effet, les manquements de notre ouvrage nous échapperons à jamais.

Nous tenons à remercier Monsieur **Jean-Michel DUCROT**, responsable du Centre de Documentation Pédagogique d'Alep, pour sa relecture de notre travail.

Nous sommes très reconnaissant envers Madame **Catherine JEANNE** qui n'a cessé de nous aider à trouver les livres utiles, nécessaires à l'élaboration de notre thèse.

Enfin, vu que ce n'est pas l'habitude de mentionner les noms de tous ceux qui nous ont aidé matériellement et psychologiquement, nous leur envoyons nos respectueuses salutations.

Sommaire

ANALYSE COMPARAÉE DES EMPRUNTS INFORMATIQUES

Dans la langue arabe et française

INTRODUCTION.....	8
PREMIÈRE PARTIE: CE QU'EMPRUNT LINGUISTIQUE.....	13
Chapitre premier: Tenants et aboutissants.....	14
1.1. Définition de l'emprunt linguistique.....	14
1.2. Causes et origine de l'emprunt dans le domaine de l'informatique.....	19
1.3. Ses conséquences: phonétique, morphosyntaxique, sémantique et <i>a priori</i> lexicale.....	31
Chapitre second: Langue fournisseuse du vocabulaire informatique.....	37
2.1. Anglais ou anglo-américain?.....	37
2.2. Américanismes informatiques.....	50

SECONDE PARTIE: PROBLÉMATIQUE DE L'INTÉGRATION.....	58
Chapitre premier: Aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil.....	59
1.1. Aspect phonétique et/ou phonologique.....	62
1.2. Aspect lexicologique et morphosyntaxique.....	69
1.3. Aspect sémantique.....	79
Chapitre second: Classification typologique des emprunts à propos de l'informatique.....	84
2.1. Taxinomie entre arabisation et francisation.....	84
2.2. Siglaison dans le domaine de l'informatique.....	89
CONCLUSION.....	94
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	98
RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES.....	101

INTRODUCTION

Étant un phénomène manifestement si habituel, si indispensable et si fréquent dans toutes les langues naturelles, l'emprunt linguistique jouit d'une certaine importance puisqu'il n'est difficile pour personne de le remarquer en lisant telle ou telle œuvre de même qu'en écoutant n'importe quelle discussion. Donc, nous n'avons pas tort quand nous prétendons que l'emprunt linguistique tient sa place dans tous les types de discours, de communication ou de langue, il apparaît également et sans interruption dans tous les niveaux de langue; langue soutenue, langue courante, dialecte, etc., en d'autres termes, il ne cesse de faire partie de la vie des gens et d'être utilisé dans la vie quotidienne dans la plupart des pays.

Ceci dit, l'emprunt linguistique, qui nous renseigne en indiquant quelque chose non seulement sur la vie du pays d'origine mais aussi sur la civilisation de ce pays, reste indubitablement un des témoins remarquables de tant d'événements politiques, économiques, artistiques, scientifiques, techniques, etc.; il reflète bien son époque. Quand l'on se rapporte à cette époque, autrement dit l'époque de la mondialisation, beaucoup de preuves convaincantes sont là.

Parallèlement au développement accéléré des nouvelles technologies d'information et de communication, il est à remarquer que le vocabulaire informatique évolue également et l'on remarque l'apparition de nouveaux vocables et concepts dans les différentes langues vivantes. Ces dernières prêtent, empruntent ou forment leurs nouveaux-nés linguistiques.

Pour être à la mode, les « consommateurs » de l'informatique, se voient, non sans vélocité, adopter et digérer ce renouveau conceptuel informatique. Les linguistes, quant à eux, se proposent de présenter ces nouveaux arrivants, d'en analyser les origines aussi bien linguistiques que conceptuelles, et d'en expliquer la

formation et la logique derrière leur création dans le langage informatique du français et de l'arabe, les langues qui nous préoccupent ici. Pourquoi ces deux langues? Eh bien parce que toutes les deux langues « accueillent » des dizaines, voire des centaines, d'emprunts linguistiques à l'anglo-américain dans le domaine de l'informatique. Ceci est dû sans aucun doute à l'hégémonie technoscientifique et économique américaine.

De nos jours, on peut facilement observer le phénomène d'un « flot » ininterrompu d'éléments linguistiques relatant la révolution informatique et constituant dans leur ensemble une terminologie nouvellement née. Comme la technologie de l'informatique a pris naissance au sein des États-Unis, ce pays exporte un grand nombre de termes et d'expressions informatiques, nous pouvons signaler qu'une certaine terminologie anglo-américaine est arrivée à envahir plusieurs lexiques de langues étrangères. De ces langues « internationales », le français et l'arabe ne cessent d'affirmer que leur génie a pu traiter à fond l'envahissement, voire l'intégration, de ces termes étrangers.

La première partie de notre corpus s'appuie sur deux livres dont le premier, (outil de référence dans le domaine de l'informatique), contient un vocabulaire et des expressions en situation professionnelle, du français vers l'anglais et vice-versa; là où les emprunts linguistiques de terminologie informatique, (appartenant d'ailleurs à la langue écrite), se trouvent d'une façon plus difficile alors qu'ils apparaissent le plus souvent dans l'autre partie du corpus, tandis que le second est un périodique arabe plutôt syrien concernant l'informatique, intitulé *مجلة الثقافة المعلوماتية*. Nous traduisons le titre de ce périodique en français ainsi: *Revue de culture informatique*. Comme nous avons besoin d'une langue qui soit proche de la langue parlée, nous avons choisi les deux livres en question, ceux qui peuvent représenter quasiment un modèle d'une langue parlée inscrite ou plutôt refléter, d'une façon matérielle, ce qui s'appelle « registres de la parole ». Nous nous référons à une ressource qui représente tout simplement un dictionnaire électronique en ligne, intitulé *Dictionnaire de*

l'informatique et d'internet – *DicoFR*. La ressource dont l'URL² est www.dicofr.com constitue également la seconde partie de notre corpus.

La thèse se divise en deux parties: dans la première, intitulée *Ce qu'emprunt linguistique*, nous commençons par proposer certaines définitions coordonnées entre elles, en vue de présenter des principes sur lesquels peut reposer le concept de *l'emprunt linguistique*. Ensuite, nous étudions les emprunts linguistiques surtout dans le domaine de l'informatique, dont l'analyse se situe au centre de notre recherche, ainsi que les raisons les plus fréquentes par lesquelles ces emprunts sont venus à la langue *emprunteuse* et s'y sont ensuivis de différentes conséquences linguistiques. Nous terminons la première partie par la distinction de deux langues dites *fournisseuses* du vocabulaire informatique: l'une est la langue anglaise qui se révèle la consœur de l'autre; tandis que celle-ci se présente comme la source première des emprunts en rapport avec l'informatique: c'est l'anglo-américain.

Dans la seconde partie, intitulée *Problématique de l'intégration*, notre étude faite sur quelques aspects d'emprunts linguistiques dits informatiques devient consacrée à l'intégration de ces derniers dans le système de la langue emprunteuse, autrement dit la langue arabe et française, tout en éclaircissant l'idée de leur assimilation en tant que des corps étrangers et en les distinguant ainsi selon leurs caractères propres; or nous essayons de clarifier quelques aspects principaux de l'intégration dont l'analyse occupe une grande surface de cette partie et qui contiennent également en eux-mêmes certains aspects secondaires. De prime abord, nous traitons l'aspect phonétique avec le processus d'adaptation qui introduit l'emprunt dans le phonétisme de la langue d'accueil. Par la suite, nous continuons à commenter l'autre aspect principal: il s'agit de l'aspect lexicologique de l'intégration qui consiste à traduire la forme étrangère de l'emprunt par un équivalent indigène. Enfin, nous finirons par traiter l'aspect sémantique; celui-là

² D'après le *Dictionnaire de l'informatique et d'internet*, c'est un sigle de *Uniform Resource Locator* qui signifie une adresse Internet exploitée par les navigateurs (Internet Explorer ou Navigator, par exemple). C'est l'adressage standard de n'importe quel document, sur n'importe quel ordinateur en local ou sur Internet.

même qui se met au niveau du sens qu'un emprunt peut représenter durant son intégration et même à un moment donné de son intégration. À la fin de la seconde partie, nous marquons, dans le dernier chapitre, que l'emprunt à propos de l'informatique jouit d'une certaine classification typologique basée sur plusieurs formes linguistiques.

L'objectif premier de cette recherche est d'essayer de débroussailler le *pourquoi* et le *comment* de l'intégration linguistique de cette terminologie, celle qui, à son tour, a posé une problématique non négligeable.

En second lieu, si l'on se met à l'observation de la « digestion » de ce renouveau terminologique par le français et l'arabe, on tombe sans doute sur le fait que ces deux langues montrent clairement leur faculté d'emprunter et de traduire ces éléments nouveaux puisqu'elles renoncent à les utiliser tels quels, c'est-à-dire en anglo-américain.

En dernier lieu, nous essayons d'observer une méthodologie d'intégration de la terminologie informatique selon :

- une approche linguistique de la composition des néologismes à travers l'étude de cette intégration de l'anglo-américain au français et à l'arabe;
- une pareille approche de l'accueil des emprunts, de leur traitement et de leur reproduction dans une autre langue.

En d'autres termes, nous avons tenté de savoir si l'emprunt linguistique à propos de l'informatique fait peau neuve ou non, pendant son emploi dans la langue d'accueil, nous nous sommes demandés si la manière dont sont employés ces emprunts dans un corpus écrit tantôt français, tantôt arabe est la même. Ces derniers changeront-ils leur forme pour une autre différente dans la langue emprunteuse ou non? Bien sûr, à côté des questions précédentes, il y en a d'autres auxquelles nous avons tenu à répondre. Et si nous réussissons à faire la lumière sur les différents aspects de l'emprunt linguistique dans le domaine de l'informatique ainsi que sur une analyse comparée de la langue arabe et française, nous ne parviendrons jamais à fermer la porte à une future recherche qui s'ajoute à l'intérêt

d'une étude touchant de près ou de loin d'autres aspects du phénomène de l'emprunt.

PREMIERE PARTIE

CE QU'EMPRUNT LINGUISTIQUE

CHAPITRE PREMIER

TENANTS ET ABOUTISSANTS

1.1. Définition de l'emprunt linguistique:

C'est à dessein que le premier chapitre a pour but d'éclairer le concept de *l'emprunt* comme acte linguistique, nous signalons que certes le phénomène de cet acte n'étant pas nouveau, il s'est produit à de nombreuses reprises dans l'histoire: il est abordé par un certain nombre de linguistes dont Louis Deroy qui lui a consacré toute une thèse. Partons des définitions de ce qui concerne *l'emprunt linguistique*³, nous en citons quelques-unes, en ordre plus ou moins chronologique, celles qui nous semblent non sans importance, tout en essayant de les analyser afin d'avoir une idée claire de ce phénomène.

En premier lieu, la définition que Gaston Paris nous a présentée, relativement longue et compliquée, révèle, sans doute, l'ensemble des éléments sur lesquels se base le phénomène en question. Il considère que les "« emprunts [...] que fait un peuple soit à des langues mortes, soit aux idiomes de ses voisins témoignent à la fois des lacunes qui existaient dans son vocabulaire et de sa capacité à accueillir de nouvelles idées ou de nouveaux éléments de culture; ils attestent, en même temps, l'influence exercée sur ce peuple, soit par l'instruction qu'il acquiert, soit par le commerce plus ou moins amical des étrangers avec lesquels il se trouve en rapport »."4

³ *L'emprunt linguistique* étant aussi le titre de la thèse qu'a soutenu Louis Deroy.

⁴ Fathi NASSER, *Emprunts lexicologiques: du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIX^e s.*, Th. univ. : Paris : 1966, p. 18.

Dans la définition précédente, plusieurs termes comme: ‘peuple’, ‘langues’, ‘vocabulaire’, ‘accueillir’, ‘nouvelles idées’, ‘nouveaux éléments’, ‘culture’, ‘influence’, ‘étrangers’ et ‘rapport’ peuvent être soulignés en tant qu’éléments dits principaux de l’opération linguistique d’emprunter.

En second lieu et d’après Louis Deroy, le terme *emprunt* correspond à "deux sens distincts: « action d’emprunter » et « chose empruntée »."⁵ Et il a ajouté qu’"il est inexact [...] d’appeler *emprunt* un élément dont le prêteur n’est pas plus dépourvu après qu’avant et que l’emprunteur n’a ni l’obligation ni l’intention de restituer."⁶

Il s’agit là de quatre éléments essentiels: l’action de ce que l’on emprunte; la chose empruntée; le prêteur et l’emprunteur. Voici un schéma par lequel nous allons montrer, d’une façon écrite, une forme matérielle du concept *emprunt* selon la conception de Deroy.

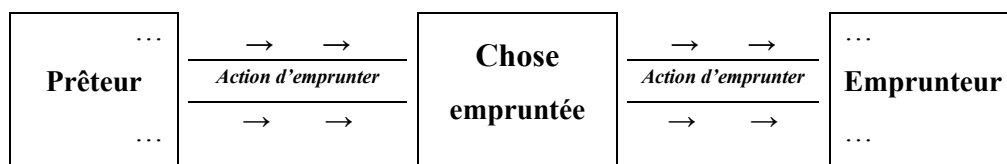


Schéma 1.

Tout en compliquant la conception simplifiée de *l’emprunt* déjà mentionnée, (celle que nous venons de schématiser), Deroy nous présente une autre définition de *l’emprunt*: c’est "une forme d’expression qu’une communauté linguistique reçoit d’une autre communauté. Cela a lieu lorsqu’" « un groupe d’hommes parlant une langue définie se trouve en relations avec un autre groupe

⁵ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 18.

⁶ Louis DEROY, *ibid.*

utilisant une langue distincte [...]; des mots, des éléments grammaticaux, des significations s'introduisent d'un parler dans l'autre »."⁷

Puisque l'existence de sous-communautés linguistiques est posée, il convient que la définition de Deroy soit complétée ainsi tout en définissant l'emprunt: c'est une forme d'expression qu'une communauté linguistique ou sous-communauté reçoit d'une autre communauté ou sous-communauté, ce qui provoque, par conséquent, le processus par lequel se fait ce transfert. À noter à ce fait que l'une des formes prisées de l'emprunt est le calque que suppose un processus de traduction: nous empruntons non seulement une forme, mais aussi entre autres choses, un sens d'une langue A fournisseuse que l'on fait correspondre à une forme sémantiquement équivalente de la langue B emprunteuse.

D'autres linguistes ont trouvé dans *l'emprunt linguistique* une autre définition: Georges Matore le considère en tant qu'un "*néologisme* qu'il définit ainsi « acceptation nouvelle introduite dans le vocabulaire d'une langue à une époque déterminée »."⁸

Contrairement aux linguistes puristes, Gaston Waringhien prend *l'emprunt* pour "une formule normale de l'évolution des langues et rien ne saurait l'entraver ni même le freiner, ni les moues dégoûtées des puristes ni les sourcils froncés des potentats"⁹.

En troisième lieu, reprenons la notion de *l'emprunt* comme acte linguistique parmi les autres existant dans toute langue, c'est "le phénomène qui a lieu lorsqu'une langue *adopte* un terme qui lui est étranger"¹⁰.

Simplement, il s'agit de deux langues qui établissent un certain contact entre elles et dont l'une semble considérée comme 'emprunteuse', tandis que l'autre paraît 'prêteuse', 'donneuse' ou bien 'fournisseuse', ayant plus ou moins un plus grand rayonnement.

⁷ Fathi NASSER, *op. cit.*

⁸ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 17.

⁹ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 18.

¹⁰ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 17.

Nous allons présenter une autre définition de *l'emprunt linguistique* qui n'est pas au fond très différente de consœur et qui vient rendre plus explicatif l'acte linguistique en question: "Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts."¹¹

Ce qui est à remarquer dans la définition de Jean Dubois et *al.* Est que, évidemment, la langue emprunteuse voire le parler A ne possède jamais ce qui a été emprunté au parler B.

Cette définition qui met en relief un échange ou bien un transfert linguistique d'un 'parler' vers un autre 'parler' vient ignorer par le fait les échanges entre une langue et les éventuels dialectes, patois ou idiomes qu'elle peut englober. Néanmoins, les transferts linguistiques ne reflètent ni des échanges se faisant entre deux parlars (ou langues) distincts, ni même des échanges se formant d'un niveau linguistique vers un même niveau (langue vers langue, dialecte vers dialecte, patois vers patois, idiome vers idiome). Il est évident, par exemple, que la langue française s'est beaucoup servie des termes empruntés dits 'internes' tout en intégrant un certain nombre de lexèmes qui concernent l'informatique et qui sont issus du picard (étiquette)¹², de l'ancien français (amorçage, paquet, adresse...)¹³, etc.; la langue française est une langue commune qui comprend ces différents dialectes, patois et idiomes, et qui a donc procédé à des emprunts à l'intérieur de son propre domaine linguistique.

¹¹ Jean DUBOIS et *al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris : librairie Larousse, 1973, p. 188.

¹² D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un groupe de caractères alphanumériques qui, placés devant une instruction d'un programme, un enregistrement, permet son repérage afin d'y effectuer un branchement. L'anglicisme du lexème 'étiquette' étant *label* s'emploie en français et critiqué comme emprunt abusif.

¹³ Nous citons, alternativement, la définition de chacun de ces trois lexèmes d'après *Le Petit Robert CD-ROM*: 'amorçage' est une partie d'un programme qui entraîne l'apparition d'instructions suivantes; 'paquet' est un ensemble de bits constituant un message ou une partie d'un message et comprenant des informations de service (nature du message, adresse de l'émetteur, du récepteur, etc.); 'adresse' est défini en tant qu'une expression numérique ou littérale représentant un emplacement de mémoire dans un ordinateur et permettant d'y retrouver une information.

Dans ce sens, la définition de *l'emprunt linguistique* que nous offre Jean Dubois et *al.* (1973: 188) se montre, à nos yeux, moins pertinente que celle de Louis Deroy (1980: 18).

Cette dernière observation nous révèle aussi, d'un point de vue théorique voire pratique, combien l'emprunt est difficilement perceptible. Plus distinctement, lorsqu'un ou plusieurs mots d'une langue B sont insérés dans un énoncé fait en une langue A, le processus de l'emprunt dans une langue A consiste à établir l'origine immédiate d'unités lexicales ou de traits linguistiques reçus par l'intermédiaire d'une langue B. Le schéma suivant résume l'ensemble de nos propositions:

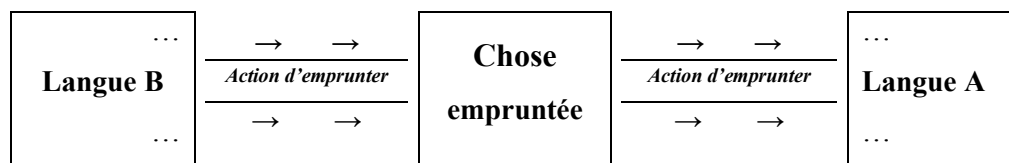


Schéma 2.

Pourtant, il est probable que les unités lexicales ou traits linguistiques empruntés à la langue B ne sont pas propres à celle-ci, car cette dernière peut elle-même les avoir empruntés à une tierce langue C, et ainsi de suite. En ce sens que le processus de l'emprunt ne reflète pas nécessairement l'étymologie et vice versa. Évidemment, quand une langue A reçoit un lexème d'une langue B et que la langue B a elle-même reçu ce lexème d'une langue C, la chaîne s'arrêtant à C, le passage direct de C à B ou de B à A constitue un cas d'emprunt véritable, mais le passage indirect de C à A ressort du domaine étymologique. C'est ce que traduit visuellement le schéma suivant:

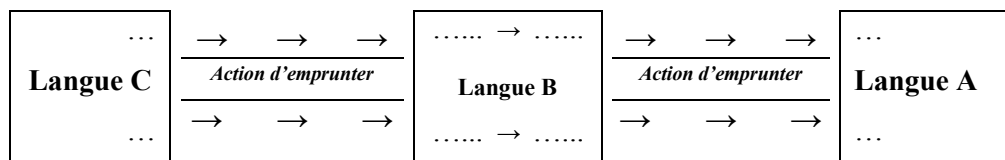


Schéma 3.

En dernier lieu, une définition plus brève que celles que nous venons de citer ci-dessus vient résumer en quelques mots le concept de *l'emprunt linguistique* et le présente comme "acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue; élément (mot, tour) ainsi incorporé."¹⁴ Ainsi, à travers *l'emprunt linguistique* où une langue intègre un mot d'une autre, le mot emprunté n'est pas traduit mais peut être parfois adapté aux règles de prononciation, d'orthographe ou de sens de la langue d'accueil.

1.2. Causes et origine de l'emprunt dans le domaine de l'informatique:

Tout comme n'importe quelle langue, la langue française a, tout le long de son passé, emprunté beaucoup de mots à diverses langues étrangères. Ces mots y sont intégrés avec leurs composantes, ce qui nécessite des conditions historiques sine qua non: culturelles, sociales, économiques, politiques, militaires, technologiques, commerciales, etc. dont nous allons citer quelques exemples à l'appui du fait dans ce passage.

Entre deux États voisins (et/ou ennemis), même séparés par des frontières naturelles ou plutôt conventionnelles, il est nécessaire que s'établissent des contacts. En d'autres termes, d'une part, chaque langue des deux États garde ses marques, d'autre part, elle tient à l'apport de nouveaux mots. "Les deux vocabulaires se compénètrent d'une manière que l'on peut comparer au

¹⁴ *Le Petit Robert CD-ROM*/sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

phénomène appelé *osmose* par les physiciens."¹⁵ Bien sûr que les deux courants contraires ne sont presque jamais de force égale et la nature de leurs apports respectifs peut être très différente. S'il s'agit de deux États qui appartiennent à une même civilisation, l'échange sera restreint, parce que les partenaires n'ont à peu près rien à apprendre l'un de l'autre. Si l'un des deux atteint un plus haut degré de civilisation, il va donner beaucoup plus qu'il ne reçoit. "Souvent les mots d'emprunt, accompagnent des objets fabriqués à l'étranger, ou désignent des techniques provenant de nations plus civilisées ou plus avancées matériellement."¹⁶

Concernant les emprunts linguistiques dans le domaine de l'informatique, ceux-là même sur lesquels nous nous penchons, l'extraordinaire intensification des échanges et des mutations informatiques qui caractérise l'époque contemporaine favorise ces interactions langagières et ces rapprochements.

"En outre, la création de sciences et de techniques communes à toute la terre se répercute nécessairement au niveau de langage et accentue la *convergence* linguistique."¹⁷ Généralement parlant, chaque langue emprunte un mot quand elle en a besoin ou bien toutes les fois qu'elle lui en manque un afin de désigner, par exemple, un nouvel objet, une nouvelle activité, des produits encore inconnus, en répondant à un phénomène de mode ou lorsque les locuteurs eux-mêmes se déplacent. "« Qu'on reprenne son bien partout où on le trouve »"¹⁸ nous paraît la seule phrase-maîtresse à laquelle convient la caractérisation des emprunts des langues. Ainsi, les mots et les autres éléments linguistiques empruntés se réfèrent aux origines les plus multiples et diverses.

Ceci veut dire nécessairement "que les langues communiquent et s'interpénètrent : *“Les plus grandes langues sont les plus métissées.”* Le français est *“à peine latin”* à force d'emprunts étrangers, l'anglais *“à peine*

¹⁵ Maurice SCHÖNE, *Vie et mort des mots*, 3^e éd. [rev.], Paris : Presses Universitaires de France, 1959, p. 25. (Que sais-je ? ; n 270).

¹⁶ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 18.

¹⁷ Pierre BURNEY, *Les Langues internationales*, 2^e éd. [mise à jour], Paris : Presses Universitaires de France, 1966, p. 104. (Que sais-je ? ; n 968).

¹⁸ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 111.

germanique''."¹⁹ Voici un exemple, par lequel nous allons montrer, d'une façon écrite, comment on a traduit un court passage anglais, ayant une relation avec le vocabulaire technique, voire informatique, en français.

"Rappelez-vous qu'un plus grand nombre de logiciels est disponible pour les compatibles PC et que ceux-ci sont plus répandus.

Remember that there is a wider choice of software available with PCs, which are the most popular family."²⁰

Mais cette traduction en français qui peut paraître tellement exacte et fidèlement calquée sur l'original français contient en elle-même, au moins, un anglicisme (*PC*), ce qui implique qu'il s'agit d'un emprunt linguistique de l'anglais au français. À noter que le mot 'logiciel(s)' traduit en *software* est considéré et recommandé officiellement²¹, en application des décrets relatifs à l'enrichissement de la langue française, pour *software* étant également devenu un emprunt à l'anglo-américain.

Par conséquent, l'enrichissement du vocabulaire nous révèle une telle méthode assez répandue qui consiste à emprunter des mots à une langue étrangère. Mais certaines langues les assimilent si bien qu'ils deviennent méconnaissables et qu'on ne peut en reconnaître l'origine. En tout cas, il est tellement facile de parler alors d'enrichissement et d'évolution de toutes les langues, deux faits auxquels les emprunts linguistiques contribuent sans doute.

¹⁹ Pierre BURNEY, *op. cit.*, p. 108.

²⁰ Denis SAVATTIER, *Anglais-informatique* : vocabulaire et expressions en situation professionnelle, Paris : Nathan, 1992, p. 9.

²¹ C'est ce qu'indiquent les remarques normatives de la 9^e édition dans le dictionnaire de l'Académie française.

Cela nous amène à dire que non seulement la langue n'a jamais cessé de s'enrichir, mais encore que cet enrichissement est non sans nécessité puisqu'elle s'accroît en raison même de l'activité nationale dans tous les domaines.

D'un autre point de vue, plutôt contraire, les emprunts en apparence ne sont pas sans danger pour la langue emprunteuse.

À cette époque qui reflète, bel et bien, la révolution de l'informatique, l'un des supports de ce que l'on nomme la mondialisation, nous observons évidemment le phénomène d'un flot ininterrompu d'éléments linguistiques concernant cette révolution scientifique et constituant dans leur ensemble une terminologie nouvellement née en informatique. Une pénétration et même un envahissement de termes étrangers tendent à dénaturer plus ou moins la langue emprunteuse, à bouleverser ses traditions et à lui faire perdre son originalité et sa personnalité, ce qui choque l'œil et l'oreille de ceux qui s'efforcent de la normaliser.

"Pour l'optimiste, l'emprunt est un enrichissement de la langue; pour le pessimiste, il en est une altération regrettable."²² À vrai dire, le concept d'une langue pure n'a jamais existé et n'a pas de fondement. Quand on parle de l'origine des mots, c'est fréquemment un (ou des) emprunt(s) fait(s) à une autre langue.

Pour préciser, prenons les raisons les plus fréquentes par lesquelles les emprunts concernant surtout le vocabulaire de l'informatique sont venus à la langue française. La transformation technologique du monde moderne (techniques, scientifiques, mondialisées, commerciales...) joue un rôle très important dans le fait de transférer des mots techniques. Comme la technologie informatique a pris naissance aux États-Unis, représentant le pays exportant vers les cinq continents du monde, un grand nombre de termes et d'expressions, dits informatiques, nous pouvons signaler qu'une certaine terminologie anglo-américaine est arrivée à envahir entièrement plusieurs lexiques de langues. De cette terminologie, nous citons quelques mots et syntagmes, en exemple, qui existent dans le lexique de la langue française: *ASIC, code ASCII, basic, bug, badge, byte, coprocesseur, microprocesseur, digit, driver, EPROM, formater, fortran, package*, etc. "C'est au

²² Louis DEROY, *op. cit.*, p. 325.

XIX^e que la révolution industrielle et technologique anglo-saxonne s'est répandue sur l'Europe et en particulier sur la France."²³

Un certain nombre de ces mots techniques ont été empruntés par l'usager de la langue française afin de répondre à un besoin, celui d'appeler, a priori, ce qui n'existe pas dans sa propre langue, mais c'est peut-être aussi l'envie de rechercher à se singulariser: l'imitation, le snobisme, la dérision, le persiflage, etc. Si l'usager d'une telle langue veut désigner exactement n'importe quel produit ou n'importe quel phénomène (naturel, extérieur, physique, psychologique, électrique, magnétique, inquiétant, inexplicé...) récemment découverts, un nouvel objet et un nouveau modèle fabriqués, une nouvelle technique inventée il y a peu de temps, une fondation, il n'hésite pas du tout à recourir à l'appellation étrangère de ces choses dernièrement nées.

"Pour le XX^e siècle nous avons dénombré que les mots enregistrés par les dictionnaires d'usage et nos statistiques ne reflètent pas à cet égard le déferlement actuel d'anglicismes et d'anglo-américanismes."²⁴ Dans la langue française parlée ou écrite, il est clair que beaucoup de mots relatifs à l'informatique –et à l'électronique– ont été empruntés à l'anglais ou bien à l'anglo-américain. Il n'est pas besoin de redire que la plupart des terminologies scientifiques concernant précisément l'informatique s'élaborent aux États-Unis pour des raisons non linguistiques qu'il ne nous appartient pas d'étudier dans ce chapitre.

Mais, pour quelle raison la langue française emprunte-t-elle des mots, concernant surtout l'informatique, à la langue anglo-américaine?

Une simple réponse à la question déjà mentionnée concourt à montrer "que la "langue américaine a une activité créatrice débordante, luxuriante, et anarchique".²⁵ D'un autre côté, la justification de cette réponse se résume aussi en l'utilité pratique quand nous empruntons des termes scientifiques, nous reprenons des noms de choses pour décrire l'étranger avec toute son exactitude et

²³ Pierre GUIRAUD, *Les Mots étrangers*, 2^e éd. [rev.], Paris : Presses Universitaires de France, 1971, p. 83. (Que sais-je ? ; n 1166).

²⁴ Pierre GUIRAUD, *ibid.*

²⁵ Evelyne BROUZENG, « Emprunt et néologie dans la langue de l'électronique », *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 6 (1-2), 1980, p. 220.

pour créer, d'un point de vue littéraire, la couleur locale. "De tout temps a existé ce qu'on pourrait appeler l'effet « Diafoirus », qui consiste à construire un vocabulaire savant à partir de mots étrangers (*hypnose* au lieu de *sommeil*, [*e-mail* au lieu de *courriel*, *CD-ROM* au lieu de *disque optique compact ou disque optique numérique*], etc.)."²⁶ En d'autres termes, l'emprunt est le résultat de toute relation entre les peuples et entre leurs civilisations: il reflète sur le terrain linguistique l'échange international. Parmi les éléments qui constituent le langage et les langues, l'emprunt linguistique, sa diversité, sa complexité ainsi que son phénomène universel soulignent une importance assez commune. Actuellement, les progrès des sciences, les évolutions technologiques, les nouvelles réalités de la globalisation, nous projettent dans un univers de réalités nouvelles qui font naître des réflexes de type linguistique, sociologique, économique, politique et écologique au sens large. Pour mieux dire, "la technologie et le mercantilisme multiplient les produits (des dizaines de milliers par an). Il leur faut des noms; l'imagination s'en charge, et parfois l'ordinateur (comme pour Exxon, marque d'essence); mais s'agissant de termes techniques, peu sont connus du grand public; les dictionnaires n'en accueillent qu'un nombre infime."²⁷

Quand on donne la définition consistant à déterminer le nombre de mots d'une langue en tant que celui qui renferme les mots contenus dans le dictionnaire le plus parfait et complet de cette langue, on la donne pour précise. À proprement dit, cette définition ne s'applique qu'aux sciences abstraites, mais en sciences du langage, ceci n'a rien à voir: n'importe quel dictionnaire n'étant jamais parfait ni complet; à chaque lever du jour, des mots se créent par une langue. Il est évident qu'un dictionnaire contient, sans doute, des termes que l'on n'utilise plus. En réalité, chaque personne possède un vocabulaire qui lui est propre; elle l'a constitué afin d'assouvir ses besoins langagiers et communicatifs. À un moment donné, le vocabulaire d'une langue est constitué par l'ensemble des mots, utilisé

²⁶ Michel MALHERBE, *Les Langues de l'humanité*, Paris : Seghers, 1983, p. 300.

²⁷ Guy-Jean FORGUE, *Les Mots américains*, 2e éd. [mise à jour], Paris : Presses Universitaires de France, 1992, p. 47. (Que sais-je ? ; n 1660).

par ceux qui communiquent et se comprennent en même temps puisqu'ils parlent une même langue.

"Imaginons un monde d'informaticiens qui ne sortent pas de leurs bureaux, les mots les plus utilisés seraient peut-être *bit*, *logiciel*, *hardware*, etc., mais les vaches et les phoques n'auraient nulle place dans le vocabulaire."²⁸

Dans le domaine des vocabulaires scientifiques, techniques, commerciaux, touristiques, culturels et surtout informatiques, la mondialisation ne cesse d'être notamment frappante; un mot fait le tour du monde en 'quatre-vingt secondes' aussitôt qu'il répond à un besoin pressant: c'est le cas pour l'anglo-américain 'Internet'²⁹. Plusieurs mots inventés, comme 'Internet', ont atteint pareillement la mondialisation parce qu'ils répondaient d'une façon ou d'une autre à un besoin nouveau. De ces mots inventés, nous citons: Web, e-mail, site...

Le vocabulaire informatique, dont les mots dits internationaux font partie, se multiplie de nos jours à mesure que les inventions ayant rapport à l'informatique se succèdent. Ainsi y a-t-il maintenant un certain nombre de termes internationaux: quelques-uns sont restés intacts et tels qu'ils sont, quelques autres sont bien reconnaissables sous leurs formes locales suivant que chaque langue les emprunte. La plupart de ces mots dits nouveaux sont actuellement fournis au monde entier par l'anglais ou l'anglo-américain, ce qui a poussé les défenseurs de langues maternelles à ne pas se lasser de dénoncer avec prudence "l'anglomanie"³⁰ du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle.

"Mais ces dernières années ont été aussi celles d'une grande interrogation parmi les [usagers des langues] sur la finalité de cette civilisation technologique que beaucoup jugent contestable ou dépassée."³¹ C'est sur le plan de l'efficacité anglo-américaine que l'on ne peut que constater l'existence d'une culture technologique occidentale, celle de l'Atlantique; il n'est pas évitable que l'Amérique du Nord pèse, de tout son poids (puissance industrielle, laboratoires de

²⁸ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 77.

²⁹ C.-à-d. Réseau télématique international.

³⁰ Pierre BURNEY, *op. cit.*, p. 106.

³¹ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 120-121.

l'informatique, moyens de recherches, etc.) sur la 'nouvelle' culture. "Cette technologie atlantique ne saurait se passer d'une langue commune et toute tentative de nationalisation –à supposer qu'elle soit possible– ne peut aboutir qu'à un isolement, à une stérilisation, à une stagnation."³²

En certains cas, l'extension donnée au vocabulaire informatique par l'emprunt linguistique laisse des traces permanentes, mais la plus grande partie des mots nouveaux apparus récemment sont des mots créés pour vulgariser des objets nouveaux ou des idées nouvelles: "RAM, ASIC, ASCII, bug, byte, processeur, faire du pipeline, package, multiprocesseur, microprocesseur, lisp,..."³³

En revanche, puisque la recherche des emprunts reflète une des parties de la linguistique où le risque d'erreur n'est pas rare, elle nécessite autant de prudence que de précision. À la recherche des mots empruntés, le spécialiste ne s'efforce que d'apprendre le rôle d'un 'détective linguistique'. On ne doit pas trop insister sur la chronologie des documents afin d'établir l'origine de l'emprunt linguistique et sa direction. Ainsi le terme français d'informatique "*label*"³⁴ a été pris pendant longtemps pour un anglicisme tandis que l'on a trouvé des attestations du terme en français ancien. Il en résulte paradoxalement que les usagers du français prennent tel trait de la langue anglaise pour caractéristique bien qu'en fait ce trait est emprunté à tel trait de la langue française dont ils ont pu négliger l'effet. Ici, il est nécessaire de tenir compte de l'erreur intentionnelle ou de la généralisation par imprudence que pourrait faire l'emprunteur par ignorance en sciences du langage, ce qui rend les recherches assez difficiles et en réduit le bilan comparatif. De toute façon, on concourt ordinairement à ne pas prendre en considération une imitation défavorable pour une imitation.

Lorsqu'elles se caractérisent par un pourcentage considérable d'emprunts linguistiques, la langue française et la langue anglaise évoluent dans la situation du bilinguisme officiel. De cette façon, hors des emprunts qui proviennent des autres

³² Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 120.

³³ *Le Petit Robert CD-ROM*/sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

³⁴ Synonyme d'« étiquette », anglicisme remontant à 1899, de l'ancien français *label*, variante de *lambeau*.

systèmes linguistiques que l'on retrouve dans toutes les deux langues, la langue française est caractérisée par bien d'anglicismes tout comme la langue anglaise ne manque pas de gallicismes.

Proprement dit, quand il existe une présence non négligeable de mots étrangers dans une telle langue, il faut prévoir découvrir un réseau d'influences assez complexe, se manifestant sans doute au delà du champ lexical déjà emprunté et s'appliquant sur des aspects simplement et apparemment relatifs à la langue emprunteuse.

Aussitôt que l'on adopte un concept, on admet le mot qui lui correspond. Par exemple, lorsque le mot 'Internet' est rapidement intégré dans plusieurs langues, on n'avait pas encore de nom en français ni en arabe pour dénommer ce réseau télématique international que créent des scientifiques en 1969 aux États-Unis. Mais, on avait certainement la possibilité de créer un nouveau mot ou bien de l'utiliser en tant qu'un mot anglo-américain. Ainsi, pour identifier généralement l'origine des mots nouveaux dans le domaine de l'informatique, nous observons que nombre d'eux ne sont pas nés localement; ils semblent quelquefois des immigrants du langage. La plupart de ces mots sont adoptés alors qu'on ignore souvent leur origine: soudainement sort le mot nouveau. D'où est-ce qu'il vient? Qui est-ce qui l'a créé? C'est presque impossible de le préciser tout à fait sur-le-champ. Il en est de même pour les emprunts linguistiques; pareillement l'emprunt que l'on entend ou lit, à un moment donné, pour la première fois reste entouré d'obscurité par rapport à son créateur et aux circonstances de sa première apparition.

Ceci nous amène à admettre le fait que toutes les langues contiennent des emprunts divers, reçus tout au long des siècles, et à nous rendre compte que l'emprunt linguistique se produit à l'occasion de rencontres, d'échanges entre personnes de différentes cultures, "bref, tout mélangé de telle sorte qu'il n'existe aucune langue pure et qu'il n'en a jamais existé."³⁵

³⁵ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 13.

Au fait, pendant l'étude des mots empruntés, l'important est de bien les assimiler et non pas d'en déterminer la datation par sa première attestation.

"Nous avons besoin de mots nouveaux: pourquoi serait-il hérétique de les emprunter à l'anglais –encore une fois, truffé de français– alors que l'essentiel du vocabulaire savant a été [...] emprunté au grec? Parce que le grec n'est pas un concurrent sérieux pour [la] langue [française]? C'est une raison dérisoire: il faut emprunter les mots dont on a besoin là où ils existent et en faire des mots français."³⁶

Par conséquent, dans tels domaines, on a recours à la création de néologismes, souvent construits sur la base d'éléments de la langue gréco-latine et de sa culture. Par voies directes ou indirectes, le flux de ces termes parmi les diverses langues européennes suit des parcours divers et il a un impact différencié sur les systèmes de réception. Souvent, le flux de termes faisant partie de l'informatique se réfère à la langue anglaise. Cependant que les connaissances continuent à nous suivre tout le reste de la vie, les scientifiques compliquent de nouveau les choses tout en soignant la précision de leur expression par la création de néologismes. La création de n'importe quel mot reflète la première expression de l'esprit d'abstraction dont est capable l'homme. En effet, celui-ci ne se relâche pas dans l'appellation de toutes choses: il a dénommé tout ce qui était –et même ce qui n'était pas– en contact avec lui.

Effectivement, le fait que chaque homme peut acquérir un vocabulaire qui lui est utile semble important afin d'aborder une nouvelle étape de sa vie culturelle. Cette puissance des langues est à la fois légitime et évidente et on observe que les États dans lesquels les mutations sont les plus véloces intègrent, dans leurs systèmes langagiers, une plus grande masse de mots nouveaux et les assimilent, soit pris à l'étranger tels qu'ils sont, soit formés par d'autres procédés faisant plus ou moins couleur locale.

³⁶ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 391.

Ceci implique qu'une langue ne cesse pas de se créer le vocabulaire dont il a besoin pour continuer à vivre et n'emprunte un quelconque autre intégralement différent à sa structure que par nécessité.

Si le thème développé lors des passages précédents prend en considération la langue française et les emprunts linguistiques de l'anglais en ce qui concerne le vocabulaire informatique, nous allons également faire le point sur la langue arabe elle aussi, et sur ses emprunts de l'anglais, en démontrant que toutes les langues empruntent, entre autres choses, des mots, des éléments lexicaux,... à d'autres langues malgré la différence de l'arbre, du groupe ou de la famille auxquels elles appartiennent.

Lorsque l'anglais (langue germanique) et le français (langue latine) appartiennent au même arbre indo-européen, ces deux langues ont "entre elles des points de ressemblance grâce à un vocabulaire de base de même origine et des grammaires « compatibles »."³⁷ Mais quand il s'agit de l'arabe (langue sémitique) et de l'anglais, ceux-ci n'ont presque aucune ressemblance au niveau du vocabulaire ou de la grammaire. À partir de l'étude d'emprunts, il n'est pas inutile de creuser un peu plus ces liens de parenté qui rassemblent des langues aussi dissemblables que l'anglais, le français, l'arabe, etc. D'après cette démarche, d'autres langues pourraient plus ou moins en profiter.

Toutes les fois que nous nous mettons à la recherche systématique et appliquée d'une comparaison, au niveau de l'insertion diverse de la terminologie informatique soi-disant anglaise dans les deux langues: l'arabe et le français dont le groupe langagier n'est pas le même, nous visons à établir une analyse de ressemblants et différents points et d'un système par lequel chacune des deux langues montre génialement sa faculté d'emprunter et de traduire les éléments nouveau-nés.

Comme la langue française, l'arabe est une langue 'internationale' qui ne cesse pas d'affirmer que son génie a pu traiter à fond l'envahissement des éléments langagiers tellement étrangers à elle, en tant qu'une langue chamito-

³⁷ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 141.

sémitique. Un de nos objectifs s'articule autour du pourquoi et du comment de toute intégration linguistique de la terminologie en question à son lexique, celle qui, à son tour, a proposé néanmoins une problématique non négligeable. Elle nous permet un autre regard sur notre propre langue et sur les autres langues en général.

Reprenons que, à notre époque, nous ne cessons pas d'employer les emprunts linguistiques ayant rapport à la terminologie de l'informatique, celle qui est très en vogue, et d'en prendre soin; car quand bien même elle semble se prêter à plusieurs langues, ses emprunts linguistiques constituent un des principaux véhicules d'enrichissement du lexique ainsi que de la morphosyntaxe de différents systèmes linguistiques. Outre que son contenu sémantique réel fait l'objet de nombreux lexicologues contemporains, la terminologie de l'informatique fait créer des emprunts linguistiques qui, bien intégrés, de date relativement courte, dans le système morphologique et phonologique de plusieurs langues, se mettent à ne plus être perçus comme étrangers. Très souvent, une fois qu'il est assimilé, l'emprunt n'est en fait plus perceptible que pour le spécialiste.

Dans une perspective quelque peu globale qui tient compte des procédés linguistiques en cours, nous allons voir la nature des emprunts linguistiques dont il s'agit tout en étudiant leur insertion dans deux systèmes linguistiques (le français et l'arabe) ayant des origines différentes par rapport à l'anglais et les différentes façons par lesquelles s'intègrent ces emprunts et se placent parmi les procédés de la dérivation et de la composition tant par tradition que par exception.

En terminant cette section, nous indiquons, d'un point de vue plutôt générale, que la prolifération des échanges et des relations internationaux, la mondialisation elle-même d'une importante partie du vocabulaire surtout informatique, l'apprentissage perfectionné des langues, les progrès de la pédagogie moderne accordent un appui considérable à tout mot nouveau-né, celui qui veut franchir les bornes linguistiques.

1.3. Ses conséquences: phonétique, morphosyntaxique, sémantique et *a priori* lexicale:

Afin d'évaluer les conséquences prévisibles des emprunts en question au moment de leur intégration aux deux systèmes linguistiques étudiés, nous allons tâcher de déterminer, à partir des définitions de l'emprunt qui ont déjà été mentionnées et qui seront prises en bref, certains niveaux de cette intégration, ceux qui nous semblent importants pour la constitution du dossier des emprunts recherchés et qui seront traités plus en détail dans la seconde partie de notre propos.

Est-il besoin de faire entendre que le phénomène composite de l'emprunt linguistique traduit non seulement un emprunt de mot ou ce qui s'appelle « emprunt lexical », mais encore une des conséquences du contact et de l'influence réciproques de différentes langues?

"On ne doit cependant pas oublier que, les langues s'approprient aussi des sons, des façons d'accentuer, des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c'est l'emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut-être certaines influences syntaxiques. Le mot emprunté apporte avec lui des éléments grammaticaux qui secondairement se développent de façon autonome."³⁸

Pour passer en revue les conséquences dont il s'agit, nous citons de nouveau que, généralement, il y a emprunt linguistique quand:

- A. Une langue A adoptera (et finit par l'acquérir) une unité linguistique qui existe en une langue B, ce qui reflète au premier regard le niveau lexical.

³⁸ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 21.

Ce disant, une grande partie des mots anglais de l'informatique ne sont pas effectivement remplaçables par des termes arabes correspondants, bien souvent parce qu'ils désignent des objets ou situations inédits, non prévus par le lexique arabe ou au moins non traduisibles à moins d'employer locutions contournées et peu efficaces: un exemple est constitué par *Internet*, qui pourrait être traduit comme ³⁹"إنترنت (شبكة الشبكات العالمية)", ce qui vaut en français *Internet (Réseau des réseaux mondiaux (ou internationaux))*. À noter que, à partir du Petit Robert, l'arabe, langue sémitique du groupe méridional, est divisée en nombreuses formes dialectales selon les régions ou les pays où il est parlé.

"Les pays arabes ont, en quelque sorte, créé un arabe [normalisé] qui est maintenant l'arabe [du média]. Il subsiste dans cet arabe des différences de prononciation selon les pays, mais c'est un instrument très puissant, à la fois d'unification de la langue et de développement de son rayonnement culturel..."⁴⁰

Quelques mots pourraient être facilement traduits en arabe, mais ils sont tenus en original avec le but précis d'enrichir un vocabulaire « extranational », non vicié par des formes locales qui se révéleraient redondants et inutiles dans la communication parmi des spécialistes de l'informatique de différents pays: nous citons les deux cas suivants en exemple: ⁴¹"رام (ذاكرة قراءة/كتابة)", valant en français *RAM (Mémoire de lecture/d'écriture)* ainsi que ⁴²"روم (ذاكرة قراءة فقط)", ce qui se traduit, en français, par *ROM (Seule(ment) mémoire de lecture)*.

"Parmi les grandes langues de culture du monde, l'arabe est peut-être celle qui est la plus jalouse de sa pureté: elle arabise ses rares emprunts à l'étranger et forme, à partir de racines arabes, les mots techniques qui lui manquent."⁴³ Mais tout près du français, la langue arabe n'arrive pas cependant à échapper à quelque contamination par des termes étrangers, ce qui n'est pas facile à dire qu'une

³⁹ غَيْرُ مُسَمَّى، « ثبت المصطلحات »، مجلة الثقافة المعلوماتية، العدد الثالث، 1997، ص 138. (المجلة بإشراف د. موفق دعبول)

⁴⁰ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 198.

⁴¹ غَيْرُ مُسَمَّى، 1997, *op. cit.*, p. 142.

⁴² غَيْرُ مُسَمَّى، 1997, *ibid.*

⁴³ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 199.

langue se montre propriétaire de son vocabulaire. Prenons, par exemple, le mot technique *Web* que l'arabe emprunte, d'un point de vue phonétique, presque tel quel: "وِب"⁴⁴. À l'exemple de la langue arabe, le français garde, à la fois, l'homophonie et l'homographie de ce mot technique emprunté à l'anglo-américain.

B. Deux termes peuvent être substituables réciproquement en un seul énoncé isolé, ce qui provoque, entre autres choses, le niveau morphosyntaxique.

Un phénomène assez commune est la dérivation, c'est-à-dire l'assimilation morphologique d'emprunts intégraux par laquelle, au emprunt intégral, s'ajoutent des éléments indigènes (par exemple suffixes) en formant des dérivés, c'est ce que nous montrent, comme par exemple, les termes: *émuler* et *formater*, deux soi-disant anglicismes. *Émulateur* se présente dérivé d'*émuler* (dont l'étymon est latine *æmulari*) tandis que *formatage* est dérivé de *formater*, celui-ci est néanmoins provenu de *format* (dont l'origine étymologique est probablement italienne *formato*).

Si la langue française n'a pas de vraies difficultés au niveau du traitement d'éléments langagiers appartenant à une autre langue indo-européenne, assimilés relativement à elle, nous pouvons dire que, au contraire, la langue arabe traite non sans grande difficulté lesdits éléments comme étrangers parfaitement à elle.

Du point de vue syntaxique, les règles selon lesquelles s'assemblent et se forment les mots et se construisent les phrases dans la langue arabe montrent une certaine originalité qui réside dans quelques procédés syntaxiques. De ceux-ci, nous citons quelques-uns qui paraissent importants à nos yeux en les comparant avec leurs équivalents dans la langue française:

⁴⁴ غَيْرُ مُسَمِّي، 1997, *op. cit.*, p. 138.

- Contrairement au français, l'arabe s'écrit de droite à gauche;
- Tandis que la construction de la phrase française et l'ordre principale des mots sont: sujet + verbe (+ complément), la phrase arabe se constitue de: verbe + sujet (+ complément);
- Comme le français, l'arabe distingue seulement deux genres: féminin et masculin, qui s'accordent également avec l'adjectif. À l'inverse du français, l'arabe possède un seul article défini: *Al*, attribué aux deux genres quels qu'ils soient au singulier ou au pluriel;
- Quant au nombre, plus de deux catégories grammaticales: le singulier et le pluriel que le français possède, la langue arabe connaît ce qui s'appelle le duel servant à désigner deux personnes ou deux choses. Jetons un coup d'œil sur le tableau suivant par lequel nous établissons une certaine comparaison, au niveau du nombre, de trois langues en question, en se référant à un vocable appartenant au vocabulaire d'informatique et présenté comme exemple:

En anglais	En français	En arabe
A bug	Un "bug" ⁴⁵	"عيب" ⁴⁶ [ʕjb]
Two bugs	Deux bugs	عيبان [ʕjban]
Several bugs	Plusieurs bugs	عيوب [ʕju:b]

Tableau 1.

- Etc.

⁴⁵ Synonyme de « bogue », anglicisme remontant à 1975 et ayant le sens de « bestiole nuisible » ou bien « défaut ».

⁴⁶ عَيْبٌ مُسَمًّى، « ثبت المصطلحات », مجلة الثقافة المعلوماتية، العدد السابع، 1999، ص 138. (المجلة بإشراف د. موفق دعبول)

Il est évident que l'approche linguistique de l'emprunt est fondée sur la morphosyntaxe aussi bien que sur la phonétique.

C. Disparaissent un ou plusieurs sons au dedans d'un mot et à la fin du discours d'un autre parlant, un locuteur commence à parler, ce qui implique le niveau phonétique.

Sans doute, aucune langue ne se ferait jour sans l'existence des sons, ceux dont elle se compose et nul doute que les sons eux-mêmes se composent en principe de voyelles et de consonnes pour lesquelles chaque langue détient son propre système vocalique et consonantique et dans lesquelles elle se forme: l'articulation et la perception des sons diffèrent d'une langue à une autre.

Plus loin de la langue arabe que de la langue française, "le système [vocalique de l'anglais] est parmi les plus riches et, comme les voyelles de l'alphabet [français] rendent difficilement toutes ces voyelles [anglaises], les pédagogues sont amenés à utiliser de signes phonétiques particuliers, souvent déroutants pour l'étudiant. Par contre, l'anglais n'utilise pas [la] voyelle [française] *u*; ce son est également inconnu [...] en arabe."⁴⁷

Connue par sa pauvreté en voyelles, l'arabe se considère comme une langue "qui ne connaît que *i*, *u* (*ou*) et quelque chose entre *a* et *e*. Ces trois voyelles peuvent être courtes ou longues, ce qui enrichit un peu le système."⁴⁸

Quant au système consonantique de la langue arabe, nous signalons l'absence de la lettre *P* et de la lettre *V* de son alphabet, ce qui oblige en principe l'emprunteur arabe à transcrire le *p* en *b*: "Pixel"⁴⁹ devient ⁵⁰"بِكْسِل" [bksɛl] et le *V* en *F*:

⁴⁷ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 42.

⁴⁸ Michel MALHERBE, *ibid.*

⁴⁹ غَيْرُ مُسَمِّي, 1999, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁰ غَيْرُ مُسَمِّي, 1999, *ibid.*

"Encrypted Virus"⁵¹ devient "فيروس معمى"⁵² et voici la transcription phonétique du terme dont il s'agit: [fjrus].

Du point de vue phonétique, nous notons que, généralement, la prononciation anglophone des emprunts lexicaux est maintenue plus dans la langue française que dans la langue arabe.

D. Le parlant assigne à un terme un contenu plus général que son contenu ordinaire, ce qui a des conséquences sémantiques.

Considérés comme types d'emprunt, les calques sémantiques, c'est-à-dire les lexèmes qui –déjà existants en une langue– assument une nouvelle signification par influence de la signification possédée du mot en une autre langue (par exemple *procédure*, qui assume en 1968 la signification informatique par influence de la signification de son correspondant en anglais).

En finissant le chapitre par ce qui peut apporter l'emprunt au niveau du sens quant il s'intègre dans un système linguistique, nous remarquons que l'adaptation écrite de l'emprunt est un fait réservé quasiment aux spécialistes avec la collaboration des linguistes ou des vrais écrivains. Les emprunts, eux-mêmes, pourraient avoir, de près ou de loin, beaucoup d'occasions de changer de sens et même de forme pendant le stade de leur vie orale.

À la fin, nous notons que les différentes conséquences linguistiques de l'emprunt aperçues dans la langue emprunteuse se réfèrent, avant tout, au prêteur, autrement dit, à la langue donneuse ou plutôt fournisseuse. Celle-ci jouit de tels aspects que nous allons en traiter quelques-uns qui nous paraissent importants dans le chapitre suivant.

⁵¹ غَيْرُ مُسَمَّى، « ثبت المصطلحات »، مجلة الثقافة المعلوماتية، العدد الرابع، 1998، ص 143. (المجلة بإشراف د. موفق دعبول)

⁵² غَيْرُ مُسَمَّى، 1998, *ibid.*

CHAPITRE SECOND

LANGUE FOURNISSEUSE DU VOCABULAIRE INFORMATIQUE

2.1. Anglais ou anglo-américain?

L'une des difficultés que le spécialiste éprouve à discerner l'emprunt linguistique consiste dans la nécessité de déterminer la langue fournisseuse de cet emprunt. C'est pourquoi, il est nécessaire de capter, dans ce chapitre, la source première des emprunts en rapport avec l'informatique et de répondre ainsi à la question proposée en tant que sous-titre.

Avec ou sans utilité, il est possible de faire des emprunts linguistiques, lors d'entretiens entre deux ou plusieurs interlocuteurs. Néanmoins, en ce qui concerne les situations de communication officielles; comme par exemple, un cours donné dans une classe ou bien une conférence dans un amphithéâtre, un projet universitaire, une interview concertée entre un journaliste et son interlocuteur, un article de presse, un débat télévisé dont le sujet traité renferme une certaine terminologie technique, etc., il n'est recommandé que de soigner, au mieux, sa façon de s'exprimer dans ces situations, de parler soigneusement, de dire clairement les choses et d'arriver à « bien » communiquer.

En partant de ces recommandations, nous prêtons attention à la distinction de deux langues: si la première se révèle, à nos yeux, en commun puisqu'elle a plus de généralités que la seconde, celle-ci qui se répand, elle aussi, dans le monde nous paraît assez spéciale lorsqu'elle est touchée à plusieurs niveaux: scientifique,

technique, didactique, etc. Ceci veut dire que la langue dite spéciale se base sur un ensemble de mots ou d'expressions ayant rapport à certaines sciences, domaines, connaissances, activités, techniques...

Reconnaissant d'emblée tout emprunt linguistique à l'anglais dans la langue de l'informatique, considérée comme langue dite spéciale et située au cœur de nos recherches, nous remarquons "que les langues donneuses se répartissent en adstrat, substrat et superstrat."⁵³

L'adstrat se définit, linguistiquement, comme une langue qui a une certaine influence sur une autre sans la disparition de l'une de ces deux langues. À la différence de l'adstrat, le substrat se présente aussi comme une langue ayant une certaine influence sur une autre, mais tout en étant supplantée par cette dernière. En revanche, le superstrat se considère en tant que langue ayant une certaine influence sur une autre sans supplanter cette dernière toutefois. À noter que, le plus souvent, le contact entre deux langues se produit de préférence de la langue la plus « forte » vers la plus « faible ».

Étant donné que l'anglais, "langue dans laquelle les caractéristiques de la famille des langues germaniques sont les plus érodées"⁵⁴, et le français, langue latine, sont deux langues voisines, appartenant au groupe indo-européen et à un territoire divisé par la Manche, c'est le cas de l'adstrat qui réside dans un simple contact aussi régulier que continu entre elles, ce qui implique que l'une semble adstrat de l'autre et réciproquement. Les deux langues ne manquent pas à avoir "entre elles des points de ressemblance grâce à un vocabulaire de base de même origine et des grammaires « compatibles »."⁵⁵

De nos jours, nous pouvons dire que le phénomène d'adstrat est représenté massivement par celui de l'anglais, qui influence presque la plupart de langues du monde.

⁵³ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 111.

⁵⁴ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 148.

⁵⁵ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 141.

En revanche, le contact établi entre la langue anglaise et la langue arabe diffère sensiblement de celui des systèmes linguistiques faisant partie du même territoire. Vu que les deux langues n'ont pas le même groupe langagier, nous pouvons dire que la contiguïté linguistique n'existe pas en elles et qu'elles ont, en quelque sorte, des points ressemblants au niveau linguistique.

Toutefois, il convient de noter que, à notre époque, eu égard au développement accéléré de tout moyen de communication, le concept d'adstrat ne suppose pas absolument le voisinage géographique, mais encore une proximité économique et politique de pays non voisins.

Partant du fait "que l'anglomanie [qui] a commencé seulement au 18^e"⁵⁶ et qui, jusqu'à nos jours, se développe sans cesse et avec tant de rapidité dans certains domaines, pousse la plupart de Français à se demander: "parlons-nous franglais?"⁵⁷, nous remarquons que, depuis plus de trois siècles, l'influence de l'anglais sur la langue française moderne est devenue progressivement notable.

D'ailleurs, l'interrogatif: '**Parlons-nous franglais?**' est mentionné chez M. Pierre Guiraud en tant qu'intertitre dans l'ouvrage: 'Les Mots étrangers', et le mot 'franglais' signifie "le sentiment que [la] langue [française] est colonisée par l'anglais"⁵⁸.

À vrai dire que la "compénétration anglo-française atteint son apogée sous la Restauration."⁵⁹ "[Mais] depuis la fin du 19^e siècle, nous assistons à un croissement de l'influence anglaise favorisée par la presse, le commerce et l'industrie, les sciences, le cinéma, les voyages, les sports et les relations de politique internationale."⁶⁰

"Déjà en 1874, Arsène Darmesteter [...] admettait que des formations comme *malle-poste* et *timbre-poste* (qui ne continuent qu'en apparence le type vieux-français *Hôtel-Dieu*), avaient été créées à l'imitation des composés comme

⁵⁶ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁷ Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 114.

⁵⁸ Robert GALISSON, *De la langue à la culture par des mots*, Paris : CLÉ international, 1991, p. 106. (Didactiques des langues étrangères).

⁵⁹ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 324.

⁶⁰ Louis DEROY, *ibid.*

mail-coach et *postage-stamp*. Elles répondraient au besoin de simplicité et de rapidité dans les affaires, autant qu'à la mode envahissante de l'anglicisme."⁶¹

Dans la terminologie française de l'informatique, nous observons que l'on procède par la même manière pour former des mots composés: principe déjà admis par Arsène Darmesteter, ce qui confirme théoriquement que l'influence de la langue anglaise se voit clairement dans le vocabulaire informatique français.

C'est ce que démontre pratiquement l'exemple suivant pris de notre corpus écrit:

"Les visuels d'ordinateur couleur à haute résolution sont spécialement conçus pour être utilisés avec les micro-ordinateurs munis de l'adaptateur de visuel compatible VGA (Arrangement Graphique Vidéo).

*High resolution color computer displays are designed for use with micro-computers equipped with VGA (Video Graphic Array) compatible display adapters."*⁶²

Observons que la formation 'micro-ordinateurs' a été créée à la façon du mot composé '*micro-computers*'.

⁶¹ Louis DEROY, *ibid.*, p. 109.

⁶² Denis SAVATTIER, *op. cit.*, p. 20.

Choisi du même corpus français, voici un autre exemple qui illustre la proposition de ce que nous voulons démontrer:

"On peut aussi utiliser le support inclinable-orientale pour faire pivoter l'appareil et obtenir une inclination de visionnement comprise entre 90° dans le plan horizontal et 13° dans le plan vertical.	<i>With the tilt-swivel, the unit can be adjusted to be viewed at your desired angle within a range of 90° horizontally and 13° vertically."</i> ⁶³
--	--

Notons que, sur le modèle de '*tilt-swivel*', l'auteur a créé le mot composé 'inclinable-orientale'.

Nous devons reconnaître que, certes, la langue française a beaucoup emprunté à certaines langues dont l'anglais en est une, et qu'elle se trouve, de temps à un autre, "soumise à une puissante et inquiétante pression [...] et depuis trois siècles les grammairiens n'ont jamais cessé de dénoncer [...] l'anglomanie des littérateurs, des mondains et des jargonners de tout poil."⁶⁴ Ce qui fait du français une langue internationale, c'est le fait qu'il a beaucoup emprunté. En revanche, la langue française, qui a sans aucun doute une certaine influence lexicale sur la plupart des langues modernes et qui mérite d'être le successeur du latin et la langue de référence aux commencements du troisième millénaire, a encore prêté des mots déjà empruntés par elle, après avoir, le plus souvent, fait sa marque à eux ou changé leur sens puisque, d'un point de vue général, cela a rendu les emprunts qui la concernent plutôt méconnaissables.

⁶³ Denis SAVATTIER, *ibid.*

⁶⁴ Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 114.

Partant de ce qui vient d'évoquer ci-dessus, nous citons, par exemple, le mot 'courriel' qui apparaît mondialement peu connu et qui se montre en tant qu'un "mot-valise"⁶⁵; ce mot-valise associe deux couples de catégories primaires identiques: substantif (courrier) + adjectif (électronique), la composition a abouti à l'unité lexicale 'courriel' dont le statut étant nominal. À noter que l'expression française 'courrier électronique' est également considérée comme un emprunt à la langue anglaise voire un calque de l'anglais 'electronic mail', autrement dit 'e-mail'.

Sur le modèle de la formation de mots composés français, celui qui est admis par Arsène Darmesteter et qui reflète évidemment l'influence de la langue anglaise sur le français, la langue arabe, elle aussi, se trouve pareillement influencée, au niveau de sa terminologie informatique, par la même manière dite morphologique afin de former ses mots composés. C'est le cas des deux exemples suivants existés dans notre corpus arabe contenant, entre autres, des listes de mots ou d'expressions anglais qui associent à ses équivalents arabes; la traduction proposée en arabe ne doit pas nécessairement correspondre à la signification du mot dans le contexte dans lequel il apparaît dans le corpus:

Ex. 1. : - "Hue-Saturation-Luminance [... associé à ...] هيو-إشباع-إضاءة"⁶⁶;

- "Object-Bu [... traduit par ...] قنائة-هدف"⁶⁷.

Il s'agit de deux composés anglais traduits en arabe dont le premier est constitué de trois mots soudés, tandis que le second en inclut deux. Nous observons évidemment que les formations 'هيو-إشباع-إضاءة' et 'قنائة-هدف' ont été

⁶⁵ Selon *Le Petit Robert CD-ROM*, il s'agit d'un mot composé de morceaux non signifiants de deux ou plusieurs mots.

⁶⁶ غَيْرُ مُسَمِّي، 1998, *op. cit.*, p. 135.

⁶⁷ غَيْرُ مُسَمِّي، 1998, *ibid.*, p. 136.

traduises, tour à tour, à la façon des mots composés ‘*Hue-Saturation-Luminance*’ et ‘*Object-Bu*’.

Ex. 2. : - "A / D [... traduit par ...] تماثلي/رقمي⁶⁸;

- "I/O Bus [... associé à ...] ممر دخل/خرج⁶⁹.

S’agissant de deux unités linguistiques, le second exemple, lui aussi, nous présente sa traduction en arabe, qui paraît conforme et fidèlement calquée sur l’original: à l’imitation de ‘*A/D*’ et de ‘*I/O Bus*’, l’auteur ou plutôt le traducteur a créé alternativement les mots composés ‘*تماثلي/رقمي*’ et ‘*ممر دخل/خرج*’.

En revanche, enrichir le français par les anglicismes est évoqué, depuis peu, par des non-puristes qui se trouvent dans divers domaines: membres de l’élite intellectuelle, politiques, journalistes, informaticiens, chroniqueurs, professeurs, programmeurs... Des fruits non sans importance ont été portés par le fait que les anglicismes enrichissent la langue française puisque de nouveaux emprunts à l’anglais sont faits. Ainsi il est important de se pencher sur les anglicismes lorsque nous parlons de la qualité de la langue française ou de celle d’une autre langue comme l’arabe jouissant, elle aussi, d’un certain enrichissement par les anglicismes.

Donc, nous pouvons reconnaître que la langue anglaise, telle qu’elle est devenue, a influé sur la langue française dans les cinq parties du monde, sous une forme certainement dégénérée et hybride, et qu’elle a contribué à l’enrichissement du français en actualisant des mots, en général, tombés en désuétude puisqu’elle les a chargés de nouvelles significations. Dans ce sens, la langue française qui récupère ces apports sémantiques de la langue anglaise, voire qui pratique certains emprunts ou calques, ne peut que se renforcer en tant que langue européenne

⁶⁸ غَيْرُ مُسَمِّي، 1997, *op. cit.*, p. 138.

⁶⁹ غَيْرُ مُسَمِّي، 1997, *ibid.*, p. 141.

d'importance. Ayant en commun des analogies au niveau phonétique, lexical ou grammatical, ainsi que, le plus souvent, une parenté historique attestée, il est normal de classer les deux langues en un seul groupe: l'indo-européen.

En fait, la langue anglaise véhiculant la majorité des publications universelles se considère, sur le plan mondial, comme la langue de communication internationale; elle est connue par la plupart des hommes et elle se présente également en tant que la langue du pays influant sur le monde à plusieurs niveaux: économique, politique, culturel, militaire... Mais, d'un point de vue linguistique, l'anglais "est une langue qui se trouve à la fin d'un processus d'évolution et dont l'étude ne livre que les restes des caractères originaux de la famille."⁷⁰

Traduits en français, voilà deux vers composés qui présentent et résument le pouvoir mondiale de la langue anglaise, et sur lesquels nous mettons des ajouts appropriés:

"With [English], a hors and money
Thou wilt pass through the word

*Avec [de l'anglais], un cheval et de l'argent
Tu iras au bout du monde"*⁷¹

Se prétendant mondiale et universelle, la langue anglaise aborde presque les mêmes problèmes homonymiques et/ou homophoniques que la langue française; les sociétés qui la pratiquent prennent souvent conscience de l'influence du français sur elle; l'étroit passage existant entre les deux langues apparaît tellement facile. Nous pouvons dire qu'il y a quelque chose de morbide en ce qui concerne l'universalité de l'anglais.

⁷⁰ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 149.

⁷¹ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 151.

Ici, contrairement à ce qu'il s'agit de cloisonner les deux langues, il nous faut reconnaître l'existence d'un seul et même espace franco-anglais qui est contesté par de nombreux linguistes.

"La très rapide progression de l'anglais comme langue internationale est relativement récente: elle date de l'expansion coloniale et de ce qui en est une conséquence, l'indépendance des États-Unis."⁷²

D'un point de vue objectif, il est réel que les emprunts linguistiques changent l'aspect et même, partiellement, la structure des langues qui les adoptent. Ce changement reste superficiel lorsqu'il s'agit de mots isolés repris même en grand nombre à des langues différentes. "Ainsi quel qu'en soit le nombre, les anglicismes ne changent rien ou presque rien à la structure du français"⁷³. Alors que le locuteur emprunte non seulement des mots à d'autres langues, mais aussi, le plus souvent, les réalités que ces mots désignent, quelques-uns des emprunts s'implantent et se répandent au fur et à mesure que l'objet qu'ils désignent devient plus en plus usuel, nous en citons, comme par exemple, *disque compact*, *scanneur*, et *moniteur*.

Ce disant, voici le "CD-ROM"⁷⁴, un mot voire un sigle que les Français ont emprunté quelques années à leurs voisins d'Atlantique, mais qui leur est devenu tellement familier qu'ils n'ont plus le sentiment de l'employer comme un mot étranger. Ceci ne va pas de même pour le mot "RAM"⁷⁵. Nous sentons bien que c'est un mot qui n'est pas français comme les autres. 'RAM' est encore un mot à demi étranger, tandis que 'CD-ROM' est un emprunt assimilé.

Il est fructueux de comparer un texte français avec une traduction anglaise qui en est faite: on s'aperçoit que la tendance est forte à choisir des mots anglais proches sinon identiques aux mots français et idem en sens inverse, d'ailleurs, puisque le système marche du prêteur vers l'emprunteur et de l'emprunteur vers le prêteur. À un certain moment, il y a le risque –puisque l'on ne prête qu'aux

⁷² Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 149.

⁷³ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 325.

⁷⁴ Anglicisme remontant à 1985, sigle de *Compact Disc Read Only Memory*.

⁷⁵ Anglicisme remontant à 1953, acronyme de *Random Access Memory*; *random-access*.

riches— de voir apparaître des rapprochements discutables ou de "faux amis"⁷⁶. Le processus de traduction, tel qu'il se déroule le plus souvent, est révélateur du jumelage séculaire, qu'il soit ou non reconnu officiellement, existant entre anglais et français.

Prenons l'exemple suivant qu'il s'agit d'un autre passage français traduit par Denis Savattier tout en soulignant une certaine identité entre les mots français de vocabulaire informatique et leurs origines anglaises.

"La tendance actuelle, tournée vers les interfaces graphiques, doit son origine au logiciel Excel de Microsoft pour le Macintosh d'Apple.	<i>The current trend, towards graphic interfaces, has been pioneered by Microsoft's Excel for the Apple Macintosh.</i> " ⁷⁷
---	--

Ainsi est-il à remarquer qu'il y a quelques mots identiques dans les deux textes, et par conséquent dans les deux langues: 'interfaces', 'Excel', 'Microsoft', 'Macintosh' et 'Apple'. À l'exception des autres mots qui paraissent parfaitement identiques puisque ce sont des noms propres s'appliquant à des objets ou bien à des choses concernant le domaine de l'informatique, le mot 'interfaces' qui est un nom commun utilisé au pluriel a un sens identique dans les deux langues en question.

Autrement dit, avec un minimum de connaissances, le monolingue français peut passer sans difficulté de l'anglais *processor* au français *processeur* et vice-versa. Il arrive également de franciser les verbes anglais, puis de les

⁷⁶ Selon *Le Petit Robert CD-ROM*, 'faux ami' est un mot qui, dans une langue étrangère, présente une similitude trompeuse avec un mot de sa propre langue (ex. *actually* [« effectivement » en anglais] et actuellement).

⁷⁷ Denis SAVATTIER, *op. cit.*, p. 34.

conjuguer et de les prononcer à la française, ou inversement. Il s'agit d'"une véritable communauté franco-anglaise d'expressions qui est marquante dans le monde [de l'informatique] et qui se présente comme la meilleure base pour constituer une langue internationale vraiment pratique"⁷⁸, langue standardisée dans le domaine de l'informatique.

Mais, la langue anglaise ou bien la langue fournisseuse à laquelle se réfèrent le grand nombre des emprunts linguistiques par rapport à l'informatique se distingue-elle de l'anglo-américain? C'est la question que nous allons nous appliquer à répondre ci-dessous.

"Sur les 50 mots donnés pour internationaux dans le *Basic English* de l'Anglais C. K. Ogden en 1934, sept sont d'origine américaine, et tous se rapportent soit aux communications (RADIO, PHONOGRAPH, TELEGRAM, TELEPHONE), soit à une façon de vivre..."⁷⁹

Or, le pouvoir linguistique de la langue fournisseuse n'est fondé souvent que sur le fait que la langue en question est celle d'un État ou d'une communauté linguistique qui exercent une suprématie généralement économique sur d'autres États ou bien sur d'autres communautés linguistiques. Cette langue fournit plus de mots à la langue emprunteuse qu'inversement. Le plus souvent, ce sont les mots techniques des domaines d'excellence de la culture prêteuse qui s'imposent. En fait, la langue française, comme l'arabe, a beaucoup emprunté à l'anglo-américain, à la langue des nouvelles technologies de l'information actuellement.

"L'anglais vient au deuxième rang des langues parlées dans le monde, après le "mandarin"⁸⁰ (844 millions) [...] Des quelque 437 millions d'individus qui l'utilisent comme maternelle, 250 millions, soit plus de la moitié, parlent américain".⁸¹ Chaque société a sa spécialité technique, un peu comme aux États-Unis, les spécialistes en informatique ont un vocabulaire spécial dont ils disposent.

⁷⁸ Louis DEROY, *op. cit.*, p. 336.

⁷⁹ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 118.

⁸⁰ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est une langue chinoise moderne, véhiculaire, parlée dans le nord, le centre et le sud-ouest de la Chine.

⁸¹ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 117.

Ce vocabulaire ne cesse d'évoluer et les choses culturelles et techniques sur lesquelles s'appuie l'anglomanie actuelle lui confèrent un certain dynamisme.

En fait, ce dynamisme est exprimé par une civilisation à la fois occidentale et scientifique, celle qui a déteint sur toute la surface terrestre. Par conséquent, à l'instar d'autres aspects qui essaient de constituer une seule civilisation universelle, nous observons qu'est apparu un autre aspect d'unification en ce qui concerne la science de l'informatique, son vocabulaire, la télécommunication et le multimédia.

"Tout au plus peut-on parler de variantes locales (américaine, australienne...) de certains mots ou de certaines orthographe. Rappelons, par exemple, qu'aux États-Unis le camion se dit *truck* et l'ascenseur *elevator*, et en Grande-Bretagne *lorry* et *lift* respectivement. Le pneu s'écrit *tire* aux États-Unis et *tyre* en Grande-Bretagne."⁸²

Quand on prend en considération que la société américaine, celle qui se présente multiculturelle, est née, entre autres choses, par et pour l'immigration, on peut admettre que la langue anglaise est en harmonie avec cette société puisqu'elle apparaissait en tant que langue née chez ceux qui sont venus s'installer aux États-Unis et non pas comme une langue qui a ses propres marques. Il semble que l'anglais est la langue de tout le monde, elle n'est l'apanage de personne. "Un article littéraire ou scientifique écrit en anglais est compris dans tout le monde anglophone, et on a parfois du mal à déterminer son origine exacte."⁸³

"L'anglais semble même prendre un malin plaisir à former des mots selon les procédés les plus inattendus: le mot *football* ne s'appliquant qu'au football américain, le sport que nous appelons ainsi se dit *soccer*, dont la racine *soc* est celle du mot français *société*; c'est le *football-association*."⁸⁴

Comme nous l'avons indiqué, dans le premier chapitre, on ne peut insister tout à fait sur la chronologie des documents pour établir l'origine de l'emprunt linguistique, nous pouvons affirmer que l'anglais, dont la plupart de gens craignent

⁸² Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 150.

⁸³ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁴ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 150.

l'influence dominatrice sur leur langue maternelle, est imbuë de mots d'origine étrangère en quantité inégale. Souvenons-nous de l'exemple de "*label*"⁸⁵ déjà mentionné dans la deuxième section du premier chapitre. Généralement, d'un point de vue scientifique, il est impossible de déterminer l'appartenance d'un mot à telle langue, à l'exception du cas où l'on attesterait exactement la date de naissance de ce mot.

À la fin de cette section, notons que, dans les nouvelles technologies, surtout en informatique, on créerait un tel néologisme afin de décrire une nouveauté technologique. Si cette dernière se présente assez importante et utile, le néologisme ne cesse de se diffuser avec la nouveauté au rythme du développement technique. D'ailleurs, ce néologisme deviendrait un emprunt linguistique par excellence par rapport aux auteurs langues qui l'emprunte et dont elles ont besoin pour tant de raisons (enrichissement de leur vocabulaire, etc.).

Dans le domaine de l'informatique, quant à la langue française, ses emprunts linguistiques à l'anglais sont assez souvent perçus comme tels qu'ils sont, s'ils ne sont pas francisés: ils se trouvent dans les livres comme mots étrangers mis en italique ou entre guillemets, tandis que, dans le même domaine, les emprunts linguistiques de l'arabe à l'anglais ne sont pas complètement intégrés le plus souvent, et que les locuteurs arabophones ont parfaitement conscience de se servir de mots étrangers. Ces derniers se trouvent, dans les livres arabes, sous plusieurs aspects:

1. Comme tels;
2. Arabisés;
3. Association du mot étranger et de son arabisation;
4. etc.

⁸⁵ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un groupe de caractères alphanumériques qui, placés devant une instruction d'un programme, un enregistrement, permet son repérage afin d'y effectuer un branchement.

2.2. Américanismes informatiques:

Si nous adjoignons l'épithète *informatiques* au substantif *américanismes* pour le qualifier, nous attirons en particulier l'attention sur les termes techniques représentant une partie tellement importante du vocabulaire informatique et nous voulons également montrer que les fréquentes plaintes sur l'influence de l'anglo-américain sur la plupart des langues, attaquées de mots étrangers provenant de l'informatique, sont tout à fait infondées. En effet, il y a un certain nombre de ces *américanismes informatiques* qui sont entrés pour faire partie du vocabulaire français à l'inverse de celui de l'arabe.

Mais avant de jeter un coup d'œil sur quelques-uns de ces termes qui se placent, entre autres choses, au centre de nos recherches et de les examiner, il vaut mieux s'attacher, en premier lieu, à définir le mot *américanisme* pour en chercher proprement dit le sens général; ce qui faciliterait, ensuite, la compréhension de ce qui s'appelle *américanismes* dits *informatiques*. Nous devons plutôt nous orienter vers ce que les américanismes ont pour caractéristique tout en faisant la distinction d'avec leurs jumeaux anglais c'est-à-dire, les anglicismes.

En d'autres termes, nous allons mettre en évidence quelques nuances entre ce qui est américain et ce qui est anglais en termes de mots.

Les nombreuses définitions, que nous avons rencontrées en effectuant nos recherches sur le mot *américanisme*, ne sont pas le but de notre étude, nous choisissons celles qui nous semblent les plus intéressantes, proposées par Guy-Jean Forgue, auteur du livre: *Les Mots américains*, document déjà cité dans notre ouvrage universitaire.

Cet auteur considère que les "américanismes définis depuis Witherspoon en 1781 comprennent au minimum les catégories suivantes:

1. Mots anciennement anglais, mais aujourd'hui dialectaux ou archaïques en Grande-Bretagne: TO GUESS (croire, penser); FALL (automne); TO LOAN (prêter); SICK (malade).

2. Mots ou mots composés anglais qui ont pris aux Etats-Unis un ou plusieurs sens nouveaux: TO SQUAT ("AB"⁸⁶: s'accroupir; "AA"⁸⁷: occuper un lieu illégalement); BARN (AB: grange; AA: étable); RABBITT (AB: lapin; AA: lapin ou lièvre).
3. Mots créés aux États-Unis: PIZZAZZ (« de l'allure », en parlant d'une auto), TO JOSH (taquiner).
4. Mots empruntés par les Américains à des langues étrangères: HOMINY (bouillie de maïs), BARBECUE, SANTA CLAUS.
5. Mots composés nouveaux faits avec des mots anglais existant déjà: BUSINESSMAN, SALESPERSON (vendeur/vendeuse), BARTENDER (barman), BUCKSHOT (chevrotine).

On peut schématiser en disant qu'un américanisme est construit, soit avec des matériaux anglais, soit avec d'autres matériaux (étrangers ou fantaisistes).⁸⁸

Alors, d'après ces définitions et l'énumération faite ci-dessus, nous constatons qu'il y a une influence bienfaisante ou maligne de l'anglais américain sur son jumeau de Grande-Bretagne, qu'il n'y a pas d'égalité lorsque l'on parle de l'influence inverse c'est-à-dire, l'influence de l'anglais de Royaume-Uni sur celui d'Etats-Unis et que l'on prend en considération la question des américanismes sous l'aspect historique, dialectal, archaïque, sémantique, social, culturel, etc. tout en essayant de relier vocabulaire à événement et/ou à découverte afin de parvenir à définir le concept *américanisme*.

Une autre définition choisie par nous et proposée également par Guy-Jean Forgue dans le même document ne se présente que très importante à simplifier la

⁸⁶ Il s'agit de deux initiales concernant les deux mots: anglais britannique.

⁸⁷ Il s'agit également de deux initiales concernant les deux mots: anglais américain.

⁸⁸ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 8-9.

nature du concept *américanisme* et déterminer ainsi son sens en tant qu'un mot. Guy-Jean Forgue continue à préciser que les "auteurs qui ont écrit sur l'anglais américain ont presque tous leur classification [...]; nous retiendrons celle du lexicographe anglais John S. Farmer en 1889:

« On peut définir comme américanismes un mot ou une expression, anciens ou nouveaux, et qui sont employés en Amérique [du Nord] dans l'usage respectable ou courant, d'une façon qui ne s'accorde pas avec les meilleurs critères de la langue anglaise... Dans un sens plus large, "américanisme" s'applique aussi aux termes nouveaux et légitimes adaptés aux besoins et aux usages courants, aux survivances d'une variété d'anglais dépassé dans la mère patrie, ainsi qu'au parler populaire issu du terroir savoureux de l'ouest des États-Unis. »⁸⁹

Afin d'éclairer le concept *américanisme*, nous prenons cette troisième définition relativement brève, celle qui se révèle plus ou moins différente des deux précédentes et d'après laquelle "les américanismes sont en effet des termes techniques du monde des colons et des explorateurs, puis des créations verbales d'une minorité qui s'est rebellée contre une certaine culture pour affirmer la sienne propre."⁹⁰

Si nous tenons compte du fait que les américanismes seraient des mots nouveaux, créés dans la langue anglo-américaine en tant que néologismes afin de l'enrichir, nous pouvons nous référer à un pourcentage plus ou moins logique qui s'est fondé simplement sur ce dont serait constituée la néologie américaine. À vrai dire, cette dernière, elle aussi "comme toute autre, comporte une part d'emprunts à des langues étrangères (environ 7%). Le reste provient de l'anglais par des procédés divers: adaptation (13%), composition (35,4%), transposition, altération, [puisque ces procédés créent des néologismes américains tirés de l'anglais]. Dans 5,7% des cas, l'origine est douteuse, ou arbitraire, ou se rattache à des noms propres. Toutes les conclusions qui suivent proviennent des 12 000 américanismes

⁸⁹ Guy-Jean FORGUE, *ibid.*, p. 10-11.

⁹⁰ Guy-Jean FORGUE, *ibid.*, p. 99.

historiques recensés dans la deuxième édition du *Webster's New World* (1970), sur une nomenclature totale de 120 000 entrées et sous-entrées, ce qui représente 10% du total des entrées, mais seulement environ 4% des sens traités (sous-entrées comprises)."⁹¹

Vu que la néologie américaine comprend, entre autres, une part non négligeable d'emprunts à des langues étrangères (environ 7%), ce sont "bizarrement le latin et le grec qui ont ensemble produit le plus d'américanismes encore employés assez couramment [...] Il s'agit là de termes techniques formés savamment..."⁹² Une approche culturelle, sociolinguistique et pragmatique ou une étude plus ou moins profonde de cette question met devant les yeux la plupart des cas où "le français vient au second rang des langues étrangères productrices de néologismes américains, un peu par snobisme, mais surtout parce qu'une vaste partie du continent a été explorée par des Français avant d'être occupée par les Anglo-Saxons."⁹³

Ce disant, nous n'hésitons pas à nous référer à un critère basé sur un point de vue historique afin de soutenir notre propos: dans les "étranges conversations bilingues qui, [...] lors du séjour en France des troupes anglaises et américaines, s'établirent entre les représentants de l'importation et [les] compatriotes [français], [...] Anglo-Saxons ne reconnaissaient pas leur propre bien! Mais les mêmes mots, si on les leur écrivait, les faisaient sourire d'aise: ils avaient compris."⁹⁴

Brièvement, nous nous contentons, dans ce projet universitaire, de proposer quelques définitions pour américanismes, lato sensu, c'est-à-dire termes ou locutions, ceux qui sont nés sur le territoire de ce qui est aujourd'hui les États-Unis, ou ceux qui y ont pris, eu, ou conservé un sens (ou des sens) particulier(s).

À proprement parler, si nous osons ajouter l'adjectif qualificatif *informatique* au nom *américanisme* déjà défini pour en préciser objectivement la qualité et pour obtenir ainsi une telle expression toute faite, constituée de deux

⁹¹ Guy-Jean FORGUE, *ibid.*, p. 47-48.

⁹² Guy-Jean FORGUE, *ibid.*, p. 48.

⁹³ Guy-Jean FORGUE, *ibid.*, p. 49.

⁹⁴ Maurice SCHÖNE, *op. cit.*, p. 29.

mots, il nous faudra encore plus de courage pour dire que l'ajout fait nous inspirerait un concept raisonnable, celui de l'américanisme informatique, cet ajout ne serait accentué et efficace que par une définition précise de l'informatique: cette dernière, employée comme adjectif, s'avère relative à ce qui est "science et ensemble des techniques de la collecte, du tri, de la mise en mémoire, de la transmission et de l'utilisation des informations [...] traitées automatiquement à l'aide de programmes (logiciels) mis en oeuvre sur ordinateurs; activité économique mettant en oeuvre cette science, ces techniques."⁹⁵

En second lieu, eu égard à ce que les américanismes informatiques sont également des emprunts, nous allons en voir et examiner quelques-uns, ceux qui nous paraissent non sans importance pour accentuer nos propos.

Adresse IP, ADSL, bloc, cliquer, connectabilité, connexion, connexité, coprocesseur, DVD, hypertexte, hypertextuel, microprocesseur, mot de passe, multiprocesseur, PSK, réseau neuronal, scanner, visionneur et d'autres termes sont souvent associés, dans l'esprit, au fait que leur point commun est de dire: informatique et/ou Internet. Nous évoquons ici le terme *coprocesseur* pour essayer de mettre au jour le concept américanisme informatique en tant qu'emprunt fait par la langue française à la langue anglo-américaine.

Compte tenu du terme d'informatique "*coprocesseur*"⁹⁶, américanisme remontant à l'an 1981, il est l'équivalent de l'anglais américain *coprocessor*. Celui-ci est divisée en deux: le préfixe *co-* et le radical *processor*, de *to process*, autrement dit en français « procéder ».

Étant un phénomène sociolinguistique qui se manifeste indubitablement dans toutes les langues naturelles comme dans le français et l'arabe, les langues de notre corpus, l'emprunt linguistique dans le domaine de l'informatique et surtout l'américanisme informatique jouit d'une importance capitale et certaine dans tous les contacts des langues puisqu'il n'est pas difficile à quiconque de la remarquer, bon gré mal gré, en lisant une telle ou telle œuvre, de même qu'en écoutant

⁹⁵ *Le Robert électronique CD-ROM*/sous la direction d'Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1994.

⁹⁶ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un processeur associé au processeur d'une unité de traitement et spécialisé dans le traitement de certaines instructions.

n'importe quelle discussion au sujet de l'informatique et de ses technologies. Donc, nous n'avons pas tort quand nous prétendons que l'emprunt linguistique tient sa place presque dans tous les types de discours, de communication ou de langue, il apparaît également et sans interruption dans tous les niveaux de langue; langue soutenue, langue courante, dialecte, etc.

Étant donné que les américanismes sont, en fin de compte, des emprunts linguistiques, il est possible de dire, par comparaison avec l'anglais de Royaume-Uni, que plus "que l'éclaboussement d'une culture mercantile et technologique triomphante, l'afflux des américanismes traduit sans doute un changement de fond dans les structures sociales britanniques, et une démocratisation qui profite du prestige américain pour lui prendre les outils verbaux de la rébellion contre le passé. Américanisation équivaudrait ainsi à rajeunissement, non à corruption ou dégradation. [...] Le grand bond en avant de la technologie dans les dernières décennies nous a valu des mots tels que: [...] TO COMPUTERIZE (1960: mettre sur ordinateur), SOFTWARE (1963: programmation),...".⁹⁷

D'ailleurs, si nous acceptons d'avoir tendance tantôt inconsciente, tantôt consciente à utiliser parfois les termes techniques de l'informatique surtout américains, par le fait de leur caractère en partie empirique, nous n'oublions pas que leur utilisation est soumise sans nul doute à la contrainte de l'expression: "*american ways of live*"⁹⁸, puisque cette utilisation apparaît comme une mode: Internet qui est classé en tant que sous-domaine de l'informatique et dont les termes ne cessent d'envahir quotidiennement notre salle de séjour, notre kitchenette, notre salle d'étude, notre terrain de tennis, etc.

Reprenons ce qui est considéré comme rapports de parenté entre l'anglais américain et l'anglais britannique, il est plus utile de souligner que huit "mots américains sur dix sont des changements de sens ou de forme de mots existant en anglais britannique, dont beaucoup représentent des noms composées et d'autres

⁹⁷ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 119.

⁹⁸ Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 118.

des locutions prépositionnelles. Un américanisme sur sept est obtenu par des affixes, des dérivations ou des modifications."⁹⁹

À l'exemple du terme d'informatique *coprocesseur*, en voilà un autre qui prend l'un de ce qui sont lesdits *américanismes informatiques* et qui illustre notre propos de ce dont nous venons de démontrer ci-dessus et de ce dont il s'agit: "*microprocesseur*"¹⁰⁰, remonté à l'an 1973, provenu de l'anglais d'Amérique *microprocessor*. Évidemment, étant formé du préfixe *micro-* et du radical *processor*, le terme anglo-américain *microprocessor* se présente comme un mot composé dont le radical *processor* est provenu, à son tour, de *to process*, ce qui concourt à nous rappeler le verbe français « procéder ».

À noter qu'il s'agit principalement d'un terme anglais sur lequel on a mis des ajouts appropriés afin d'en faire un terme dit américain. Bref, comme l'américanisme est tout simplement un terme, cela implique qu'il porte en lui-même des éléments qui lui sont totalement propres et qu'il fait ressortir la diversité de sa structure et de son mécanisme, ce qui concourt à affirmer que les "américanismes et leur répartition sont une image assez fidèle de la culture américaine, puisqu'ils doivent souvent leur existence à une pénurie de termes anglais dans certains domaines."¹⁰¹

En dernier lieu, lorsque nous venons à bout de la première partie de notre thèse, nous pouvons conclure de dire que celui qui chasse les emprunts linguistiques ne peut s'avancer inconsidérément sur un domaine qui est, d'un point de vue théorique, non limité. Sans repères précis, ce chasseur est conduit partout par ses pistes de telle sorte qu'il court un certain et grand risque de se perdre. En outre, jusqu'à ce que nous ayons dit, il ne s'agissait en général que de question de mots, ce qui donne une suite logique au fait que l'emprunt linguistique prend des formes tellement plus subtiles: emprunts de sons, de morphèmes, de syntagmes, de sens,... dont l'étude ne va pas sans avoir recours à des critères très bien précis.

⁹⁹ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 57.

¹⁰⁰ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un circuit intégré à haute densité d'intégration qui effectue les fonctions arithmétiques et logiques dans un micro-ordinateur.

¹⁰¹ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 107-108.

Puisque nous avons traité l'aspect général, c'est-à-dire traditionnel du phénomène de l'emprunt linguistique concernant le domaine de l'informatique et parfois ce qui se classe sous ce domaine, dans la langue française et la langue arabe, en le soutenant par quelques données linguistiques; nous n'allons pas mettre à part les autres aspects de ce phénomène, ceux qui sont plus importants et auquel nous allons consacrer presque toute la seconde partie. Par contre, nous n'allons qu'analyser ces aspects dans les deux langues en question tout en rendant compte, en principe, de leur existence pour un certain nombre de mots du vocabulaire informatique, c'est-à-dire les étudier à plusieurs niveaux linguistiques: phonétique, morphologique, sémantique, etc. et montrer que l'influence de l'un pèse plus ou moins sur les autres et vice versa.

SECONDE PARTIE

PROBLÉMATIQUE DE L'INTÉGRATION

CHAPITRE PREMIER

ASPECTS DE L'EMPRUNT INTEGRÉ DANS LA LANGUE D'ACCUEIL

En fait, n'importe quelle langue renferme dans son vocabulaire une proportion variable, non sans importance, de mots provenant d'une langue étrangère de telle sorte que l'aspect de l'emprunt linguistique se montre, d'une façon certaine et extraordinaire, présenté au cours de l'histoire et dans toutes les langues du monde. C'est ainsi, d'un point de vue théorique, que nous prenons en considération de ce que tout est empruntable et de ce que tout a été emprunté dans le langage.

En ce qui concerne l'expansion lexicale, le français et l'arabe, à l'instar de toute autre langue, ont recours, entre autres choses, au phénomène le plus essentiel dans le jeu des échanges interlinguaux, c'est l'emprunt linguistique. "Quand on parle d'emprunt linguistique, c'est d'abord aux mots que l'on pense. Il n'est besoin, en effet, d'aucune science ni d'aucune préparation spéciale pour en reconnaître un certain nombre. Les mots constituent d'ailleurs la majeure partie des emprunts. Mais outre les mots, les langues peuvent emprunter aussi des morphèmes, des phonèmes, des accents, des sens, des tours syntaxiques. Il est permis d'affirmer que tous les éléments d'une langue sont empruntables. Mais tous ne s'empruntent pas avec la même facilité [ni avec la même fréquence]: plus l'élément est lexical, plus il est empruntable; mais plus il est grammatical, moins il

est empruntable."¹⁰² Dans le cadre des échanges interlinguaux, le mélange intervient non seulement entre langues dites distinctes ou entre parlers dits proches mais aussi entre langues parentes et langues non parentes, du fait qu'il s'agit de mélanges, d'emprunts, d'imitation, c'est-à-dire de certaines influences étrangères, etc. À l'exemple de l'échange interlingual entre deux langues non parentes, celui dont nous tenons compte ici, nous constatons que l'écriture anglaise et l'écriture arabe sont tout à fait différentes et qu'elle "ne sont pas liées systématiquement à une famille linguistique:

- L'arabe, écriture conçue pour une langue sémitique en fonction de sa phonétique et de sa morphologie, est utilisé par des langues indo-européennes comme le persan..."¹⁰³

Dans ce chapitre, nous étudierons quelques aspects d'emprunts linguistiques dits informatives lors de l'introduction de ces derniers dans le système de la langue emprunteuse, éclaircirons l'idée de leur assimilation en tant que des corps étrangers et nous les distinguerons ainsi selon leurs caractères propres. Il est évident que le mot intégré dans la langue d'accueil est soumis, non seulement aux règles grammaticales par lesquelles il est combiné à cette langue (aspect grammatical ou plutôt syntaxique), mais en outre aux différentes normes correspondantes: phonétique (ou phonologique), lexicologique (composition et dérivation), morphologique (affixation: préfixation, infixation et suffixation), sémantique...

"Ainsi chacun [des emprunts linguistiques, ou pour mieux dire], des mots [intégrés jouit d'] une vie en partie triple:

1° Il est un son, ou plutôt *un ensemble de sons*, quand il est parlé et entendu;

2° Il exprime une *idée* (abstraite ou concrète) qui doit être la même pour celui qui écoute et pour celui qui parle;

¹⁰² Louis DEROY, *op. cit.*, p. 67.

¹⁰³ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 95.

3° Écrit ou imprimé, il est *un ensemble de signes* (il peut cependant n'être formé que d'un seul signe, d'une lettre); et sous cette forme il doit encore établir une identité d'esprit momentanée entre celui qui lit et celui qui a écrit.

L'étude complète d'un mot se présente donc sous trois aspects différents."¹⁰⁴

Généralement, quand nous passons des mots à leur formation, en d'autres termes, de la langue productive, autrement dit prêteuse à celle qui est créative ou bien emprunteuse, la vivacité de ces mots devient aussi une plasticité formelle: le premier accueil d'un mot étranger dans une langue quelconque consiste en quelques évidents arrangements de prononciation: *scanner* ne se prononce plus [ˈskæn'ər], comme en anglais, mais il devient [skane] en tant qu'un verbe ou [skanɛR] en tant qu'un substantif, lu ainsi tel qu'il est écrit en français. Le pas successif de l'accueil est celle de la formation des mots dérivés: comme sur *hypertexte* on a fait *hypertextuel*, ainsi sur le modèle de *scanner* on a créé *scanneur*, *scannage*, *scanné*, *scannériser*, *scannérisation*, etc.; on découvre que c'est presque la même chose qui compte pour *assembleur*, *visionneur*, *chatter* ou *cliquer*...

L'exemple du mot *scanner* et de sa famille est choisi délibérément (après nous être posée la question du choix du verbe français le plus correcte) afin d'indiquer l'action effectuée par « scanner » et pourquoi on adopte des néologismes (ou des anglicismes dans le cas de *scanner*), si nous avons déjà en français des verbes utiles comme 'scruter' ou 'explorer'.

D'après ce qui est dit, une certaine querelle entre les littéraires et les auteurs écrivant les mots empruntés tels que, c.-à-d. en langue d'origine s'est réveillée, des courants de pensée et d'idée ont été formés: beaucoup, légitimement, cherchent une norme; mais peu, tout simplement, cherchent à imposer leur norme aux autres. Différentes normes qui ne sont que variantes, ont reflété ce que serait le devoir de chaque lexicographe voire de chaque spécialiste, ce qui a créé une

¹⁰⁴ Maurice SCHÖNE, *op. cit.*, p. 7.

certaine problématique au niveau de l'intégration des emprunts linguistiques au système de la langue d'accueil. Au sujet des normes, il est nécessaire de montrer, à celui qui cherche une norme, qu'on ne peut pas en parler rigoureusement. En outre, on peut clarifier combien celui qui voudrait que sa norme soit gagnante par comparaison avec les autres a peu raison. Et le fait que les mots empruntés et ainsi intégrés soient parfois critiqués ou scandalisés par les puristes, n'est, à nos yeux, qu'une preuve de la vitalité de la langue d'accueil: on s'est déjà aperçu que quand une langue est capable de s'enrichir en se modernisant par le matériel des autres, alors cette langue jouit sans doute d'excellente santé...

De même, quant à la langue arabe, les médias avec tous leurs moyens ont "contribué à la création d'un arabe « moderne », proche de l'arabe classique du Coran mais un peu simplifié et complété de néologismes techniques."¹⁰⁵ Prenons le terme *modem*: si nous prenons en considération *modem* comme un emprunt intégré tel quel dans l'arabe moderne, son aspect arabisé nous paraît, par conséquent, logique en gardant la forme suivante: ¹⁰⁶"مودم", ce qui nous offre un exemple typique de telle intégration.

1.1. Aspect phonétique et/ou phonologique:

D'un point de vue théorique, quand une langue emprunte un mot à une autre, c'est à sa prononciation qu'elle adapte ce mot. En ce qui concerne la prononciation du mot, elle se résume en son (ou en ensemble de sons) selon lequel la forme phonétique de ce mot est prise.

À côté d'un critère historique, morphologique, et sémantique des mots empruntés, dont l'objectif est de retracer ce qui est l'étymologie de ces emprunts et afin de savoir, par exemple, pourquoi un mot est d'origine latine ou pourquoi un autre ne l'est pas, les linguistes ont recours au critère phonétique considéré non

¹⁰⁵ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 380.

¹⁰⁶ غَيْرُ مُسَمًّى, 1999, *op. cit.*, p. 143.

seulement comme le plus décisif voire le plus significatif à leurs yeux mais aussi comme le critère premier de leurs recherches: c'est la phonétique, presque toujours, qui peut contribuer à résoudre des problèmes pareils.

En certains cas, l'orthographe des mots empruntés reste maintenue, mais c'est leur prononciation qui est sujette au changement. Nous pouvons citer l'exemple de l'américanisme *pixel*, mot intégré dans le français: outre les soi-disant adaptations phonétiques, le mot est adapté à l'orthographe. D'un autre côté, certains mots ont parfois des sonorités inconnues de la langue d'accueil; ils peuvent alors être transformés et prendre l'allure de cette langue d'accueil. Reprenons l'exemple de *pixel* déjà donné dans la première partie de notre thèse: dans la langue arabe, le mot *pixel* a pris la forme: ¹⁰⁷"بكسل", ce qui signale la transcription phonétique du *p* en *b* du fait que le *p* présente une sonorité inconnue dans le système phonologique de la langue arabe.

"Phonétiquement, écrivait, E. PICHON, [...] un vocable n'est à considérer comme emprunté, c'est-à-dire ayant commencé à faire partie de l'idiome emprunteur, que quand ses phonèmes ont été réduits au système phonologique de cet idiome. Quand un voyageur ou un savant parlant de choses étrangères, un snob de choses de France, emploient un terme étranger en lui laissant sa phonétique propre, il y a là une sorte de citation".¹⁰⁸

Néanmoins, le rôle joué par l'assimilation phonétique dans toute adaptation de l'emprunt est assurément distingué, reconnaissable et non sans importance: il s'agit d'un certain travail d'adaptation qui introduit l'emprunt dans le phonétisme de la langue d'accueil, mais le processus d'intégration phonétique n'est pas le même dans la mesure où le mot emprunté est introduit savamment ou populairement dans la langue d'accueil. Par la voie savante, "M. ARVEILLER fait observer que « pour les mots qui n'appartiennent pas au vocabulaire habituel d'un [communauté linguistique], l'adaptation dépend de l'auteur, du livre qui les emploie, voyageur ou simple traducteur; il est libre d'adapter (un peu, beaucoup)

¹⁰⁷ غَيْرِ مُسَمًّى, 1999, *ibid.*

¹⁰⁸ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 28.

ou de ne pas le faire »¹⁰⁹, tandis que, par la voie populaire, "l'adaptation phonétique a lieu obligatoirement, dans ce sens que [l'emprunteur] unilingue remplacera les phonèmes étrangers par ceux qui leur correspondent dans sa langue maternelle ou par ceux qu'il croit s'en rapprocher le plus. Des phonèmes contraires à ses habitudes articulatoires se trouvent tout simplement éliminés."¹¹⁰ "Ce faisant, les divergences entre la perception et la représentation phonologique d'un mot donné dans la langue du sujet parlant, peuvent s'étendre non seulement à la caractéristique qualitative des représentations phonologiques (phonèmes, etc...) isolées, mais au nombre même de phonèmes contenus dans un complexe (un mot, etc...) donné. [...] *La perception des sons porte un caractère subjectif, qui la rend différente chez les représentants de langues différentes.* Cette différence est fonction, non de particularités raciales, mais de l'ensemble des habitudes linguistiques acquises par chaque individu au cours de l'assimilation de sa langue maternelle."¹¹¹

Par contre, il est évident que, sous leur forme originale, la langue d'accueil peut conserver certains mots du fait que ces derniers désignent en général des choses typiquement concernant la langue donneuse: si ces mots sont, par exemple, anglo-américains, il pourra se former des 'champs' d'américanismes.

Ceci dit, nous citons *format* en exemple: c'est l'un des termes français du vocabulaire de l'informatique qui a laissé tomber la consonne finale dans la prononciation et n'a pas perdu sa forme originale à la fois. Selon l'exemple que nous venons de citer, nous remarquons que la francisation phonétique du terme *format* est fondée non seulement sur le déplacement de l'accent tonique dit à bon droit l'accent d'intensité, mais également sur la réduction de la finale, ce qui ressemble à la plupart des mots français masculins: ils sont accentués sur la finale. Pour généraliser nous pouvons dire que, quand la langue française adopte ou plutôt emprunte tel mot, la forme orale et originelle de ce mot est déformée sûrement au

¹⁰⁹ Fathi NASSER, *ibid.*

¹¹⁰ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 29.

¹¹¹ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 105.

profit de son système phonétique, autrement dit, du fait que la dernière ou de l'avant-dernière syllabe soit accentuée.

Lorsque nous parlons de certaines conditions d'adaptation phonétique devant lesquelles la langue emprunteuse peut se trouver quand elle est en train d'emprunter un mot à la langue donneuse, nous soulignons que, n'importe quelle "langue a son système phonétique particulier: nature, timbre des divers sons qui composent le mot, lieu d'articulation des consonnes, degré d'ouverture des voyelles, place de l'accent tonique, lequel n'exclut pas toujours les accents secondaires."¹¹² "Même entre deux langues étroitement apparentées, on note des différences foncières."¹¹³

Si nous mettons la langue prêteuse en comparaison avec la langue emprunteuse au niveau de l'intégration phonétique, nous devons présenter certaines particularités, les plus distinctes, du système phonétique concernant chacune de deux langues. Ainsi pouvons-nous dire que, en ce qui concerne l'aspect phonétique, l'étude comparée des emprunts dits informatiques dans la langue française et arabe est basée non seulement sur ce qui distingue les deux systèmes phonétiques, mais aussi sur ce dont le système phonétique de la langue prêteuse, c'est-à-dire, de la langue anglaise jouit. Jetons un coup d'œil sur les trois systèmes vocaliques de langues en question.

"Par sa phonétique et plus principalement son système de voyelles, l'anglais est même vraisemblablement la langue la plus éloignée de l'archétype des langues indo-européennes: il comporte une quantité considérable de diphtongues et l'apprentissage de tous ses sons conduit les professeurs d'anglais à utiliser des signes particuliers pour éviter les confusions que provoquerait chez les élèves une orthographe sans logique."¹¹⁴

Si nous tenons compte du système vocalique du français, "nous disposons de cinq voyelles *a, e, i, o, u*, ainsi que l'*y*, dont le rôle est plus complexe. Du point de vue phonétique, les voyelles du français sont cependant beaucoup plus

¹¹² Maurice SCHÖNE, *op. cit.*, p. 28.

¹¹³ Maurice SCHÖNE, *ibid.*

¹¹⁴ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 148-149.

nombreuses. Ces lettres ne sont que des pièces détachées qui permettent d'écrire d'autres voyelles telles que *ai*, *ou*, etc. Ce que nous transcrivons par *an*, *on*, *in*... sont également des voyelles dites nasalisées."¹¹⁵

Quant au système vocalique de la langue arabe, nous soulignons "seulement 3 voyelles longues, *A*, *I*, *U*. Les voyelles courtes ne s'écrivent pas."¹¹⁶ "Ces voyelles, les mêmes qu'en français mais sans le *u*, sont assourdis au point qu'il est parfois difficile, pour une oreille française, de les distinguer entre elles."¹¹⁷ Dans l'écriture, elles n'apparaissent que peu souvent de telle sorte que "le lecteur [ait] tendance à placer un son sourd indéfini quand il ignore quelle voyelle employer."¹¹⁸ Présentant "des phonèmes vélares, pharyngaux et laryngaux qui n'ont pas de correspondants en latin"¹¹⁹, la langue arabe offre, en fait, la particularité d'être pauvre en voyelles et riche en consonnes.

Lorsque nous comparons phonétiquement deux langues appartenant au même groupe linguistique tel que l'indo-européen, nous observons qu'elles ont deux systèmes phonétiques relativement différents puisqu'il est possible de pouvoir dégager des lois, au moins de caractère statistique, établissant des correspondances entre sons du français et de l'anglais. Ainsi, à un *-que* français correspond souvent *-c* ou *-k* anglais, jetons un coup d'œil sur ce tableau ayant des termes français du vocabulaire de l'informatique ainsi que leurs équivalents anglais:

électronique	<i>electronic</i>
Algorithmique	<i>algorithmics</i>
Heuristique	<i>heuristics</i>
disque	<i>Disk</i>

¹¹⁵ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 42.

¹¹⁶ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 90.

¹¹⁷ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 198.

¹¹⁸ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 42.

¹¹⁹ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 103.

D'un autre côté, nous observons que, phonétiquement, on a francisé certains anglicismes informatiques: prenons l'anglicisme *PC*, ce que l'on a francisé en 'pécé'. Suite à l'invention de 'pécé', certains se sont mis à généraliser ce principe: un *mail* est devenu 'mél' mais qui ne s'emploie pas comme substantif, un *CD-ROM* est donc un 'cédérom'. D'un point de vue théorique et selon les normes phonétiques du français, cédérom se prononcerait [sedeRɔ̃].

"L'accommodation phonétique du mot étranger se complète par une adaptation à l'accentuation du français. Les changements résultent de la mise du mot en harmonie avec l'accentuation française s'opèrent de la façon suivante selon ROUDET [...]:

1 — « lorsque le mot étranger est un oxyton, il s'adapte à l'accentuation française sans qu'il soit nécessaire de supprimer aucune syllabe » [ex.: CD-ROM, bloc, bus, Internet, intranet, pixel, site...]

2 — « lorsque le mot étranger est un paroxyton, il faut pour lui donner une accentuation de forme française ou bien supprimer la voyelle finale, et transformer ainsi le mot en oxyton, ou bien remplacer la voyelle finale par un e muet, puisque le français n'admet pas d'autre voyelle finale atone. En général le premier traitement est appliqué aux noms masculins, le second aux noms féminins »

3 — « lorsque le mot étranger est un proparoxyton, pour l'adapter à l'accentuation française il faut supprimer les deux dernières syllabes ou bien supprimer la dernière, et faire de la pénultième une syllabe féminine. » [...]

Ce qui sur le plan de la langue veut dire que le traitement phonétique que subissent les mots d'emprunt varie selon les catégories auxquelles appartiennent ces mots." ¹²⁰

Quand nous mettons l'arabe en comparaison avec l'anglais au niveau phonétique, nous constatons que chacune de deux langues possède un système phonétique différent de l'autre puisqu'il paraît impossible d'établir des correspondances entre sons des deux langues. De plus, la pauvreté des voyelles

¹²⁰ Fathi NASSER, *ibid.*, p. 108.

dans le système phonétique de l'arabe rend non pas facile la tâche des arabisants qui sont en train d'emprunter à une langue d'origine germanique.

Mais, les langues du germanique occidental dont l'anglais fait partie ne sont pas inconnues ni des auditeurs ni des lecteurs arabophones et en outre, nous pouvons dire que, dans l'arabe, il y a beaucoup de sons qui ont leur équivalent dans le système phonétique anglais et vice-versa. "Comme on peut le constater, la phonétique arabe est incontestablement difficile, mais elle n'est pas inaccessible au prix de quelques efforts." ¹²¹ C'est pourquoi, les emprunteurs arabes sont arrivés à surmonter beaucoup de difficultés quand ils ont traduit les termes informatiques d'origine anglaise: ils ont fait une certaine modification postérieure qui s'ajoute à la première adaptation phonique du mot étranger; modification qui se résume en quelques mutations phonétiques et que le mot étranger subit lors de son intégration en arabe. Par exemple, dans l'emprunt à l'anglais *CD-ROM*, les signes orthographiques utilisés ne sont qu'étrangers pour un Arabe, mais s'il connaît l'anglais, il va les articuler en tant que mot anglais et arriver à les arabiser phonétiquement ainsi: سي-دي روم. Par conséquent, quand ils empruntent un mot étranger qui provient de tel pays où l'alphabet germanique est utilisé, les Arabisants doivent être attentifs aux conventions de prononciation des lettres germaniques dans leur langue. C'est en suivant les habitudes articulatoires de leur propre langue qu'ils identifient et articulent un phonème étranger; la démarche de leur pensée est de chercher une certaine ressemblance, au niveau acoustique, entre le phonème étranger et le phonème indigène. À remarquer que, effectivement, un phonème est défini par rapport aux autres qui concernent le système phonologique auquel il appartient.

Il est à constater que le processus de la transcription connaît des imperfections et qu'il y a, ainsi, un certain effet quand on prononce des mots déjà transcrits. Ceci dit, certains mots étrangers n'ont pas été adoptés par l'usage, c'est pourquoi, il est clair que ces mots se prononcent de manière presque similaire pour

¹²¹ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 199.

qu'on les entende dans la réalité ou selon leur réel aspect phonétique. Pour pouvoir prononcer, de façon approximative, ces mots suivant les conventions de leur usage dans le pays, il faudrait une initiation pour la langue dont il s'agit. "L'expérience montre que les mots « étrangers », en perdant leur fonction sémantique et surtout stylistique, sont expulsés de la langue. Prononçons donc à l'anglaise les mots anglais et à la française ceux d'entre eux que nous avons adoptés et naturalisés." ¹²²

1.2. Aspect lexicologique et morphosyntaxique:

Un des indices importants de l'assimilation d'un emprunt est l'emploi lexical et, par conséquent, l'emploi grammatical qu'on en fait. "L'assimilation lexicale se fait par un double processus: le *calque* ou le *glissement sémantique*. [...] **Le calque morphologique** consiste à traduire la forme étrangère par équivalent indigène. [...] L'anglais [*electronic mail*] ou [*micro-computer*] sont de même traduits par [*courrier électronique*], [*microordinateur*], etc. Le calque est la solution la plus naturelle à la francisation des langues techniques." ¹²³ La langue de *l'informatique*, par exemple, traduit *window* par *fenêtre*, *newsgroup* par *forum*, *emoticon* ou *smiley* par *frimousse*, etc.

Ceci dit, associée à sa forme orale, la forme écrite de l'emprunt, autrement dit sa graphie, celle qui se présente par le livre, les périodiques, les quotidiens, les affiches, etc. intéresse le *linguiste* autant que le *grammairien*. Quant à la forme écrite que nous rencontrons pour la première fois dans notre livre ou dans un périodique, le texte imprimé nous est une référence. Il est évident que cette forme doit être soumise à la *grammaire* de la langue d'accueil, c'est-à-dire à sa *morphologie* ¹²⁴: par exemple les types de conjugaison pour un verbe, ou les marques distinctives de genre, de nombres, de temps, de personne, etc. (noms,

¹²² Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 104.

¹²³ Pierre GUIRAUD, *ibid.*, p. 111.

¹²⁴ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est l'étude des variations de forme des mots dans la phrase.

pronoms, adjectifs), ainsi qu'à sa *syntaxe*¹²⁵: par exemple, à la différence du français et de l'anglais, en arabe, la phrase dite affirmative commence le plus souvent par le verbe qui précède son sujet. En d'autres termes, l'étude morphologique des emprunts permet, dans certains cas, de découvrir leur source ou l'intermédiaire qui les a transmis en leur imprimant sa marque et de dater, ainsi, un certain phénomène linguistique dans l'évaluation d'une langue. Un exemple suggestif est l'anglicisme *algol*¹²⁶, mot intégré dans le français par l'intermédiaire de l'anglais: il s'agit d'un acronyme de *algo(rithmic) l(anguage)* « langage algorithmique ». *Algorithmique* est un adjectif relatif au nom *Algorithme*, celui-ci provient du latin médiéval *Algorithmus*, nom propre latinisé de l'arabe *Al-Khawarizmi*.

Le plus important dans l'adoption du mot emprunté, c'est qu'il se montre capable d'engendrer de nouveaux termes correspondants, par dérivation ou par composition et selon les normes de la langue d'accueil. Ainsi, de l'anglicisme informatique *initialiser*¹²⁷, on a tiré "*initialisation*"¹²⁸ et "*réinitialiser*"¹²⁹. Ici, quand nous parlons de la *composition* et de la *dérivation*, deux procédés linguistiques par lesquels la langue recourt à ses propres ressources afin qu'elle forme de mots nouveaux par l'ajout d'affixes (préfixes et suffixes) à un mot appelé *radical*, nous pouvons observer que, de ces derniers, la terminologie de l'informatique en a adopté un certain nombre.

En ce qui concerne le français, de nombreux **préfixes** (éléments de formation de mots; affixes qui précèdent le radical) ont été adoptés dans la terminologie de l'informatique.

¹²⁵ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est l'étude des règles qui président à l'ordre des mots et à la construction des phrases, dans une langue...

¹²⁶ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un langage de programmation destiné à l'écriture des algorithmes (calcul numérique) indépendamment de tout contexte concret.

¹²⁷ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est de mettre (un dispositif informatique) dans un état permettant la mise en route d'une exploitation.

¹²⁸ *Le Petit Robert CD-ROM*/sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

¹²⁹ Journal officiel du 10 octobre 1998, « Liste des termes, expressions et définitions du vocabulaire de l'informatique », <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogether/10-10-98-2.htm>

Le préfixe ANTI- servant à exprimer l'idée de lutter contre quelque chose ou de s'opposer se présente sur le modèle du mot « Anti-Virus » pour former un nom qui sert à désigner un programme chargé de lutter contre les virus informatiques, on le trouve aussi dans "*Anti-aliasing*"¹³⁰, francisé par 'Anticrénelage' et dans "*Anti-slash*"¹³¹ francisé par 'Barre oblique inverse'. L'idée de nier est présentée en anglo-américain par DE- (*De-Listing*, suppression d'un site d'un moteur de recherche); ZERO- (Zero-day, il s'agit de l'exploitation d'une faille de sécurité le jour même où la vulnérabilité est devenue connue de tous. Les pirates informatiques, veulent tirer avantage de l'information au plus vite, avant que les protections adéquates ne soient mises en place par leurs victimes), et surtout NON-: (Non-répudiation, fait de ne pas pouvoir revenir sur le contenu d'un document ou d'une transaction).

Certains préfixes d'origine latine ou grecque sont pris pour américains, ils expriment la supériorité ou le renforcement et ils servent à former de nombreux noms et adjectifs, surtout dans le domaine informatique: SUPER- (Super-calculateur, autre nom des super-ordinateurs; Super-ordinateur, ordinateur très puissant utilisé pour des calculs complexes comme les prévisions météorologiques, la société Cray est spécialisée dans ce genre d'ordinateur, Red est un autre exemple de super-ordinateur); HYPER- (Hypertexte, "système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document à une autre, ou d'un document à d'autres documents choisis comme pertinents par l'auteur."¹³²; Hypertextuel: "adjectif relatif à l'hypertexte."¹³³; et MEGA, (Mega octet, 1 Mo = 1024 Ko donc 2 exp 20 octets soit 1048576 octets. Abréviation: Mo).

¹³⁰ D'après le *Dictionnaire de l'informatique et d'internet*, c'est une fonction intégrée dans certains logiciels de graphisme permettant de lisser les contours des images bitmaps (grâce à la création de nuances intermédiaires) et d'éviter ainsi le fameux effet d'escalier.

¹³¹ D'après le *Dictionnaire de l'informatique et d'internet*, c'est un nom du caractère "" qui s'obtient avec la combinaison de touches "Alt Gr + 8" (92 en ASCII). Il est utilisé comme séparateur dans les chemins d'accès sous DOS. L'autre nom de ce caractère est *backslash*.

¹³² Journal officiel du 16 mars 1999 « Vocabulaire de l'informatique et de l'internet », <http://www.culture.gouv.fr/culture/dgjf/cogether/16-03-99-internet-listes.html>.

¹³³ *ibid.*

D'autres sont d'origine anglaise ou américaine, ils marquent la supériorité, l'exagération ou l'excès et ils servent à former des composés empruntés: OVER- (Overflow, dépassement de la capacité mémoire; Overburning, technique permettant d'inscrire sur un CD-R plus de données que la capacité réelle du média (76 minutes sur un CD de 74 minutes par exemple); et JUMBO (Jumbo packet, paquet de données dans un réseau TCP/IP dont la taille dépasse les 1500 octets. Souvent utilisés dans le cadre du gigabit ethernet).

Par contre, l'idée de miniaturiser se trouve dans les préfixes suivants: MINI-, lancé par Mini-ITX, format de carte mère développé par VIA d'une taille de 17cm par 17cm, les cartes mères à ce format sont utilisées principalement dans les barebones; et MICRO- s'y attache, avec Microordinateur, (Anglais: *micro-computer*) ordinateur de dimension réduite dont l'unité centrale est constituée d'un ou plusieurs microprocesseurs et avec Micron, un micron correspond à un millième de millimètre.

D'autres encore jouent un rôle non sans importance dans l'enrichissement du vocabulaire informatique. Voici, par exemple, un préfixe d'origine grecque qui exprime l'idée de longueur ou grandeur: MACRO- (*Macro assembler*: macroassembleur en français): programme de service permettant d'assembler des programmes contenant des macroinstructions; *Macro generation* (macrogénération en français), procédé d'écriture permettant à un programmeur de définir les opérations composées à partir des instructions du répertoire de base d'une machine ou d'un langage donné; Macro instruction, procédé d'écriture permettant de définir des opérations composées à partir des instructions du répertoire de base d'une machine donnée, ou à partir du répertoire des commandes d'un programme; Macroordinateur (*mainframe* en anglais), ordinateur central de grande puissance possédant des mémoires de tailles importantes, et apte à exécuter des opérations mettant en oeuvre de nombreux périphériques. À noter que le terme "macroordinateur" recouvre notamment des notions telles que celles de grand système, gros ordinateur, grand serveur, ordinateur hôte, système central, etc.).

Un autre préfixe d'origine latine indique le redoublement par répétition ou duplication: BI-, lancé par Bidirectionnel (On dit qu'une communication ou qu'un canal d'information est bidirectionnel lorsque la transmission d'informations ou de données peut se faire dans les deux sens; Binaire (*binary* en anglais), (*Binario* en espagnol), système de numération qui a pour base le nombre 2. Les ordinateurs utilisent le système binaire car ils ne connaissent que deux états. Ces deux états peuvent être exprimés par les chiffres 0 et 1.).

La progression technique dont jouit notre époque a poussé à former des composés en AIR-: AirPort, technologie d'Apple permettant de relier des appareils domestiques sans câbles.

Des considérations politiques et internationales ont porté à produire des préfixes propres dont l'origine américaine est une question de probabilité ou de supposition. Ces préfixes propres sont transmis mondialement. Ainsi EURO-, qui a formé Euroseek, un moteur de recherche qui se concentre sur les informations ayant rapport avec l'Europe.

À noter que les définitions associées aux mots préfixés, ceux qui sont empruntés et qui sont cités comme des exemples, sont tirées de notre corpus: ***Dictionnaire de l'informatique et d'internet – DicoFR.***

En ce qui concerne les **suffixes** (éléments de formation autrement dit affixes placés après une racine, un radical, un thème, pour former des dérivés), nous observons que le français en a adopté quelques-uns dans son vocabulaire informatique.

Aux États-Unis, un certain nombre de suffixes en –ER ou –OR, signes concernant, d'une façon habituelle, l'agent humain, exprime l'anthropomorphisme, ce qui tend à décrire la machine comme si elle est humaine: ainsi *ACCELERATOR* (accélérateur en français), dispositif permettant d'accélérer un type d'opération (accélérateur de calcul, accélérateur d'accès mémoire via un cache, etc.); AdManager, logiciel qui permet de gérer l'affichage des bannières publicitaires sur internet. Le plus connu et utilisé est DART de la société Doubleclick.

Le préfixe peut non seulement dénoter l'action ou le jugement porté sur elle, mais encore il peut la sexualiser: –ET(TE), comme Appliquette (n. f.), petite application indépendante du matériel et du logiciel utilisés, qui est téléchargée depuis un serveur de la toile mondiale et qui est exécutée localement au sein d'un logiciel de navigation; ou comme ARCnet (*Attached resource Computer Network* en anglais), l'un des premiers types de réseau local, fonctionnant à 2,5 Mbps. Basé sur le principe du jeton, il peut fonctionner en bus ou en étoile et permet de connecter des ordinateurs personnels.

–INE: *BABBAGE MACHINE* (Machine de Babbage en français), mécanisme imaginé par le mathématicien anglais Charles Babbage (1792-1871) et dans lequel la suite d'instructions à exécuter est portée sur une bande perforée. À noter que les machines sont, la plupart de temps, féminisées.

–IST signale l'appartenance (HOTLIST, 1970: une liste d'adresses de sites Web équivalente au bookmark de Netscape *Navigator/communicator*). –IZE est utilisé afin de former des verbes: *TO ICONIZE* (iconiser en français), sur un écran, remplacer une fenêtre par l'icône associée de façon à libérer la partie correspondante de l'écran. –IZATION se présente comme un suffixe nominal correspondant: RASTERIZATION, application de textures et autres effets (fog, mip mapping...) aux pixels d'une image 3D.

Certains morphèmes libres servant à former des composés peuvent être présentés ici comme suffixes. Prenons ORIENTED, comme par exemple: *OBJECT ORIENTED LANGUGE* (langage orienté objet en français), type de langage adapté à la programmation par objets. On distingue trois catégories de langages orientés objets: les langages de classes, les langages de cadres et les langages d'acteurs. Il y a également *OBJECT ORIENTED PROGRAMMING* (programmation par objets en français), mode de programmation dans lequel le programme n'est plus la traduction en langage informatique d'un algorithme, mais la modélisation des entités du monde réel ou d'entités logiques par des objets s'échangeant des services par messages.

Des noms en BUG peuvent exister, voici un exemple: *WEB BUG* (Pixel Espion en français), image incorporée dans une page Web ou dans un courriel et conçue pour identifier celui qui lit la page Web ou le courriel. Le pixel espion est invisible et pratiquement indétectable, car sa taille n'est que d'un pixel sur un pixel. Il est principalement utilisé à des fins statistiques et permet par exemple de déterminer le taux d'ouverture d'un e-mailing.

À noter que les définitions associées aux mots suffixés, ceux qui sont empruntés et qui sont cités comme des exemples, sont tirées également de notre corpus: *Dictionnaire de l'informatique et d'internet – DicoFR*.

"Or chaque langue possède son système de composition et de dérivation propre; systèmes qui présentent, d'autre part, certaines analogies du fait de l'origine commune [des] idiomes européens. [...] L'anglais de même possède des préfixes et suffixes qui dérivent de l'ancien français ou du latin savant médiéval et qui peuvent être facilement assimilés bien que la prononciation en soit très différente: *corporation, refrangible, ventilator, suprematy, etc.*, trouvent facilement un équivalent français."¹³⁴

Reprenons l'arabe. Comme l'anglais voire l'anglo-américain fournit tant des mots dont la forme ne trouve pas de place dans le système de cette langue, ils y vivent en tant que pures racines: *ويب, روم, رام, إنترنت* etc. après être translittérés (ou parfois non) de l'anglais en caractères arabes. D'un autre côté, en langue arabe, il y a une tendance tellement forte à remplacer des emprunts internationaux et compris partout, comme *laptop computer* ou *computer*, par des néologismes purement arabes (*حاسب* [haseb] pour l'anglicisme *computer*, d'une racine signifiant en français « compter ou calculer ») ou par l'ajout de participes passés à ces néologismes (comme *حاسب محمول* [haseb m^ahmul] pour *laptop computer*).

À noter que, le plus souvent, les mots arabes ou, plus généralement, les mots sémites se forment à partir d'une racine trilitère, riche en consonnes et

¹³⁴ Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 105-106.

porteuse de l'idée générale, et qu'on enrichit cette racine en appliquant de différents procédés de dérivation dans l'intention de créer "une quantité de mots dérivés, noms ou verbes, fondés sur un jeu subtil de changement de voyelles et d'adjonction de consonnes"¹³⁵, ce qui caractérise les langues sémites. Ces dernières disposent d'un arsenal de moyens qui leur sont parfaitement propres afin de former des mots nouveaux.

"Cette racine [trilitère] à l'état pur correspond généralement à la troisième personne du passé d'un verbe simple: par exemple: *k.t.b.* = écrire (il a écrit); *n.s.r.* = vaincre; *m.l.k.* = posséder; *q.d.r.* = pouvoir; *f.t.h.* = ouvrir; etc."¹³⁶ Que nous reprenons le néologisme arabe **حاسب** [haseb], celui-ci est dérivé du verbe *ĤSB* = compter ou calculer (il a compté ou calculé) par un procédé d'après lequel on a cité l'agent de l'action qui s'est obtenu en ajoutant une voyelle « a » à la deuxième consonne de la racine: *ḥasb*: compteur (celui qui compte) ou calculateur (personne qui sait calculer) tout en considérant cet agent comme un nom d'outil moderne, même si "les noms d'outils se forment [...] avec le préfixe *mi*: le radical *f.t.h.*, ouvrir, donne ainsi *miftaḥ*: la clef".¹³⁷ "Ces procédés de dérivation permettent une multiplication du nombre de mots telle qu'on peut affecter à chacun un sens très précis et très limité."¹³⁸

Nous montrons ce que les langues sémites ont pour caractéristique aux quatre points suivants:

- "• les mots se forment le plus souvent par enrichissement d'un radical de trois lettres;
- le féminin est souvent dérivé du masculin grâce à la lettre *t* suffixée, préfixée ou bien à la fois préfixée et suffixée;
- les pronoms compléments d'objet et les possessifs suffixés au verbe ou au nom sont très voisins des pronoms personnels indépendants;

¹³⁵ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 80.

¹³⁶ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 199.

¹³⁷ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 200.

¹³⁸ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 80.

• le verbe est souvent en tête de la phrase, les propositions subordonnées suivant la principale.

En outre, les langues sémites ont en commun un important stock de vocabulaire, mais il n'est pas toujours facile de déterminer s'il provient d'une langue mère ou d'emprunts à d'autres langues du groupe. ¹³⁹

En indiquant que toutes les langues empruntent, entre autres, des mots, des éléments lexicaux, etc. à d'autres langues malgré la différence de l'arbre, du groupe ou de la famille auxquels elles appartiennent, nous nous reportons à un texte arabe qui renferme certains anglicismes concernant l'informatique:

'ابتكر اتحاد شبكة الويب العالمية مؤشرات الوثائق document-markup ولغات وريقات الأسلوب style-sheet هذه، لخدمة استقلالية أجهزة الويب وإعادة استخدام المحتوى content reuse، والترميز الشبكي الودود network-friendly encoding.

أصبح الويب، منذ تصميمه في أوائل التسعينات المنصرمة مهماً في التفكير الاستراتيجي في مزودّات المحتوى Content providers في مختلف أنحاء العالم. لكن استهداف الويب على أنه عربية توزيع محتوى، يطرح عدة أسئلة، تتضمن: كيف ستتغير إجرائية النشر للاستفادة من الويب؟ كيف يجب تمثيل المحتوى لدعم استقلالية الأجهزة، وقابلية البحث، وتوفير نتاج شبكي فعّال؟
تكوّن بروتوكولات ومصاغات المعطيات data formats المستخدمة ضمن الويب إطار عمل

framework لبناء التطبيقات والخدمات. ¹⁴⁰

¹³⁹ Michel MALHERBE, *ibid.*, p. 196.

¹⁴⁰ غسان سابا ونزار الحافظ، « النشر المتعدد الأغراض على الويب باستخدام XML و CSS و TMLH »، مجلة الثقافة المعلوماتية، العدد العاشر، 2001، ص 91. (المجلة بإشراف د. موفق دعبول)

Le texte arabe ci-dessus, comme la majorité des textes de l'informatique, est traduit à partir du texte anglais (langue donneuse). Lorsque nous faisons le point sur l'arabe et sur ses emprunts à l'anglais, nous soulignons que ce texte contient des emprunts dont la plupart viennent se montrer sous deux formes associées et successives: la première présente l'emprunt tel qu'il est emprunté, traduit et intégré selon la norme de la langue arabe, les règles de nombre, de genre, de dérivation internes (noms, verbes, adjectifs,...), par exemple, *لغات وبريقات الأسلوب* tandis que la seconde le présente tel qu'il crée et paraît dans la langue anglaise: *style-sheet*.

Par contre, nous remarquons que l'anglicisme *Web* est translittéré de l'anglais en caractères arabes pour avoir la forme de *وبّ (ال)*: un nom déterminé par le seul article défini arabe *ال*[al].

Avant de conclure sur ce qui concerne l'aspect lexicologique et morphosyntaxique de l'emprunt linguistique dans le domaine de l'informatique, nous pouvons dire qu'il y a, au niveau de la grammaire, des points qui se ressemblent entre la langue française et la langue arabe malgré la différence de deux systèmes linguistiques. "La grammaire de l'arabe [...] a beaucoup de points communs avec [celle du français], comme par exemple l'existence de deux genres, masculin et féminin, l'accord de l'adjectif avec le nom, l'existence de prépositions, de l'article, la conjugaison des verbes, etc.

Les différences sont cependant nombreuses: [...]

- Les pluriels des noms se forment de façon souvent très irrégulière, en changeant les voyelles à l'intérieur du mot comme certains mots anglais (*man, men; tooth, teeth; etc.*) Par exemple, le puits, *el bir*, donnera *el biar*, les puits. C'est ce qu'on appelle le pluriel interne.

- Il existe des diminutifs formés également par une manipulation des voyelles à l'intérieur du mot; on aura ainsi: *bouîtra*, petit puits; [...]

- Les verbes ont une série de formes dérivées, généralement au nombre de 10, qui donnent par exemple le passif, le factitif, le réfléchi, la réciprocité, etc."¹⁴¹

En concluant, nous notons que l'aspect morphologique de l'emprunt linguistique ne se détache pas de son aspect sémantique, ce qui crée une certaine difficulté puisque l'emprunt tire sa signification et sa valeur de sa place au sein du système linguistique dans lequel il est intégré et puisque le champ structural de deux mots correspondants, est peu souvent identique dans les deux systèmes: la langue fournisseuse et la langue emprunteuse.

1.3. Aspect sémantique:

Parmi les modalités de l'intégration des emprunts linguistiques, il y a celle qui s'associe au niveau sémantique et qui sera examinée dans cette section. Dans le langage informatique, nous allons étudier la présence de quelques anglicismes dans le français contemporain ainsi que l'arabe de notre temps.

Le sens qu'emporte l'emprunt est une des dimensions importantes lors de son intégration dans le système de la langue emprunteuse: cette dernière cherche à emprunter non seulement la forme phonique et graphique des mots dont elle a besoin mais également la forme sémantique correspondante. Quand on parle de la forme sémantique, ce sont les différents sens que n'importe quel mot peut avoir à un moment donné et pendant son existence.

En fait, avant d'être emprunt dans la langue emprunteuse, celui-ci constitue de toute évidence un mot qui appartient ordinairement à une certaine langue dite fournisseuse, et qui est doué au moins d'un sens originel, primitif et relatif au système sémantique dont la langue fournisseuse jouit. "Lorsqu'un mot emprunté se retrouve dans plusieurs langues qui, phonétiquement, peuvent avoir

¹⁴¹ Michel MALHERBE, *op. cit.*, p. 200-201.

fourni l'emprunt, l'origine doit être attribuée à la langue qui possède un sens primitif dont les autres peuvent être dérivés, mais qui, inversement ne peut en être issu"¹⁴². D'un point de vue sémantique, quand une langue emprunte un mot à une autre, elle emprunte en même temps les différents sens renfermés de ce mot. Quant au sens du mot, il se résume en ensemble de sèmes, autrement dit sémème selon lequel le référent de ce mot est pris.

Ceci dit, citons les exemples suivants, il s'agit de quatre substantifs:

- Le français *format* pourrait avoir été emprunté aussi bien à l'italien (au 18^e siècle) qu'à l'anglais. Mais l'italien *formato*, de *formare* « former », signifie, entre autres choses, « dimension caractéristique de la feuille de papier, généralement désignée par son filigrane », tandis que, au niveau du vocabulaire informatique, l'anglais *format* a pris le sens différent d'« agencement structuré d'un support de données », ou bien de « disposition des données elles-mêmes ».

- À l'exemple du mot *format*, le français *compilateur* aurait été emprunté à la fois au latin (au 15^e siècle) et à l'anglais: si le latin *compilator* signifie, d'un point de vue didactique, « personne qui réunit des documents dispersés », et d'un point de vue péjoratif, « auteur qui emprunte aux autres », l'anglais *compiler*, d'après le langage informatique, désigne « dans un ordinateur, programme destiné à traduire en langage d'assemblage ou en langage machine (fichier objet) un programme écrit en langage évolué (fichier source) en vue de son exécution ».

- Le français *moniteur* aurait été emprunté aussi bien au latin (au 15^e siècle) qu'à l'anglais. Le latin *monitor* signifie, au 18^e siècle (d'abord d'un point de vue militaire), « personne qui enseigne certains sports, certaines disciplines », tandis que le mot anglais d'informatique *monitor* a pris le sens différent de « programme du système d'exploitation d'un ordinateur assurant l'enchaînement

¹⁴² Louis DERROY, *op. cit.*, p. 58.

des différents travaux », ou bien de « dispositif permettant de mesurer et contrôler les performances d'un système informatique ».

- Le français *résident* aurait été emprunté à la fois au latin et à l'anglais: le latin *residens*, de *residere*, signifie au 20^e siècle, entre autres, « personne établie dans un autre pays que son pays d'origine », l'anglais *resident*, au niveau du langage informatique, est intégré dans la langue française en tant qu'un adjectif et non pas comme substantif, il désigne « qui est à demeure dans la mémoire d'un ordinateur ».

Si nous venons de donner l'exemple de quatre substantifs, considérés comme des emprunts linguistiques dont le sens de chacun peut se changer à un moment donné et selon son existence dans tel vocabulaire, et dont l'évolution sémantique pourrait souvent se restituer de plusieurs façons possibles selon qu'elle est éclairée et déterminée par des textes datés et par d'autres documents historiques, nous citons cette fois-ci un exemple de deux verbes:

- À partir du vocabulaire informatique, le verbe français *cliquer* s'emploie de plus en plus aujourd'hui avec le sens nouveau de « sélectionner une option sur l'écran d'un ordinateur, par pression de l'interrupteur de la souris ». À première vue, il peut sembler que c'est le résultat d'une évolution sémantique normale du vieux terme *cliquer* signifiant « faire un bruit sec ». Si l'on examine les attestations de tout près, on doit constater que le sens nouveau ne dérive pas de l'ancien et que son apparition ne s'explique pas par l'usage antérieur. En effet, on a attribué à *cliquer* une valeur supplémentaire distincte sur le modèle de l'anglais *to click*. Seul l'aspect sémantique nous assure de cette influence étrangère sur un mot dont la forme demeure non altérée. Emprunter du sens est un procédé qui "consiste à transposer le sens d'un mot, dans un mot d'une autre langue qui lui ressemble par la formation, mais qui n'était pas employé auparavant dans cette

acceptation particulière."¹⁴³ En d'autres termes, nous pouvons parler de ce qui s'appelle "**calque sémantique** [...], c'est le procès par lequel le sens d'un mot étranger déteint sur un mot indigène de forme identique ou voisine."¹⁴⁴

Le sens de « sélectionner une option sur l'écran d'un ordinateur, par pression de l'interrupteur de la souris » qu'a pris le verbe *cliquer* en français est le résultat d'une confusion volontaire ou non avec l'anglais *click*. "Selon les propres termes de VENDRYES [...], s'il s'agit d'une confusion « de deux images verbales, correspondant chacune à une langue différente »."¹⁴⁵

- À l'exemple du verbe *cliquer*, le verbe français *éditer* est employé, de nos jours, avec ces deux sens nouveaux: « afficher (une information) et en permettre la correction » ou « imprimer ou présenter sur écran (des informations) ». Au premier coup d'œil, on peut parler d'une évolution sémantique par rapport au vieux terme *éditer* qui est, à son tour, emprunté au latin *editus*, de *edere*, et qui signifie « faire paraître (un texte qu'on présente, annote, etc.) ». On peut dire que le sens nouveau n'a pas de rapport avec l'ancien; une valeur sémantique, supplémentaire et distincte sur le modèle de l'anglais *to edit* est attribué au vieux terme *éditer*.

Tout simplement, le mécanisme concernant l'évaluation sémantique de l'emprunt se montre ainsi: ce sont des mots de sens plein, le plus souvent un sens séculaire ou millénaire, qui ont été adoptés et redéfinis acquérant de nouveaux sens et significations. "**La réactivité** peut être représentée par l'action d'un mot sur la pensée elle-même: association des idées par les mots, oppositions sémantiques et jeux auxquels elles donnent lieu. On a bien quelque chose d'analogue à la **reproduction** avec [...] la création de *sens nouveaux* pour un même mot (*polysémie*)..."¹⁴⁶

¹⁴³ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 33.

¹⁴⁴ Pierre GUIRAUD, *op. cit.*, p. 112.

¹⁴⁵ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 33.

¹⁴⁶ Maurice SCHÖNE, *op. cit.*, p. 6.

"Le célèbre linguiste A. MEILLET [...] s'est longuement penché sur cette question. « Si les mots, écrivait-il, sont empruntés par la langue générale seulement pour exprimer les notions auxquelles les associait la langue particulière par laquelle ils ont passé, s'il n'y a rien de plus à en dire, ils demeurent à l'état de corps plus ou moins étrangers, de termes techniques et ne sont dans la langue commune que des éléments accessoires.

« S'ils pénètrent vraiment dans la langue commune et y sont employés couramment, les mots empruntés ne le font qu'en subissant un changement de sens. La valeur précise et rigoureuse d'un terme tient à l'étroitesse d'un milieu où dominant les mêmes intérêts où l'on n'a pas besoin de tout exprimer; sorti de ce milieu étroit auquel il devait sa valeur spéciale le mot perd immédiatement de sa précision et tend à devenir de plus en plus vague. »¹⁴⁷

Nous avons observé que, souvent, le français utilise un mot où l'anglais en a plusieurs: le mot *bug* qui est un anglicisme appartenant au langage de l'informatique et qui signifie « défaut d'un logiciel entraînant des anomalies de fonctionnement » a plusieurs sens en anglais: *insecte* ou *bestiole* pour le petit animal invertébré; *virus* ou *microbe* pour le micro-organisme invisible à l'œil nu; et *dispositif d'écoute* ou *micro caché* pour les pièces d'un appareil. À noter que le mot *bug* jouit de deux catégories grammaticales dans l'anglais: un nom et un verbe, alors qu'en français, il en a une: il s'agit seulement d'un nom.

En finissant le chapitre par ce qui peut apporter l'emprunt au niveau du sens quant il s'intègre dans un système linguistique, nous pouvons dire que durant leur évaluation historique, les emprunts peuvent voir leur sens se changer: s'étendre ou, par contre, se restreindre.

¹⁴⁷ Fathi NASSER, *op. cit.*, p. 30.

CHAPITRE SECOND

CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE DES EMPRUNTS À PROPOS DE L'INFORMATIQUE

Ce chapitre examine une certaine typologie de l'emprunt dans les deux langues dont il s'agit, dans la mesure où l'emprunt y existe, s'y forme et s'y exprime. Il met également en lumière le phénomène de la siglaison dans le domaine de l'informatique.

2.1. Taxinomie entre arabisation et francisation:

En général, l'acte premier pour lequel on a recours à l'emprunt linguistique, c'est le manque de mots dans une langue dite emprunteuse. D'après ce manque, nous pouvons distinguer deux modes de motivation concernant cet acte:

2.1.1. "L'emprunt de nécessité:

Également appelé « emprunt dénotatif » [...], l'emprunt de nécessité est le transfert, d'une langue à l'autre, d'un signe accompagné de son dénotatum, [c'est-à-dire son référent], jugé inexistant et indispensable en langue emprunteuse. Visant donc à combler une lacune onomasiologique, il répond à une « nécessité pratique » [...]. C'est le cas en arabe. L'arabe emprunte massivement par ce motif à

l'anglais"¹⁴⁸. Les emprunts suivants résument ce que nous venons de dire: إنترنت, رام, روم, وب... Parallèlement à l'arabe, la langue française a des emprunts de nécessité: Internet, RAM, ROM, Web...

2.1.2. "L'emprunt de luxe:

Selon Deroy, il s'agit d'un emprunt « logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse [...]. Le signe est ainsi transféré avec son dénotatum, certes, mais un dénotatum qui se superpose à celui ou ceux existant déjà en langue emprunteuse et qui s'en distingue par sa compréhension: l'emprunt de luxe –ou « emprunt connotatif » [...]– « vise principalement l'évocation, à propos du concept dénoté, de toute une civilisation, d'une culture, d'une pratique prestigieuse – ou méprisée »."¹⁴⁹ Et voilà notre exemple: dans la langue arabe, se dit كومبيوتر [kum'bjɔ:tr], « ordinateur en français ou *computer* en anglais » au lieu d'utilisé le terme arabe حاسوب [ḥasub] ou حاسب [ḥaseb].

D'un autre côté, nous pouvons différencier plusieurs formes d'emprunt à partir de son critère linguistique:

2.1.3. "Emprunt intégral:

Emprunt d'unités morphosémantiques –signifiant et signifié–, sans substitution de forme."¹⁵⁰ La langue française renferme ce type d'emprunt. Nous citons l'exemple de *byte*, « byte en français: groupe de huit bits », en tant qu'emprunt intégral.

¹⁴⁸ Mémoire on line, http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90

¹⁴⁹ *ibid.*

¹⁵⁰ *ibid.*

2.1.4. "Emprunt sémantique:

Emprunt de signifié, transplanté dans un signe autochtone. Haugen distingue trois sortes d'emprunts sémantiques, selon le type de transplantation: 1) les analogues 2) les homologues et 3) les homophones."¹⁵¹ Pour les trois sortes d'emprunts sémantiques, nous citons des exemples:

- L'emprunt sémantique analogue: un exemple en français reflète le mot « éditeur » (Anglais: *editor*) qui signifie, au niveau de la langue informatique, un programme permettant d'éditer des informations enregistrées dans un fichier.

- L'emprunt sémantique homologue: un exemple en français reflète le mot « format » (Anglais: *format*) qui signifie non seulement un agencement structuré d'un support de données, mais aussi une disposition des données elles-mêmes.

- L'emprunt sémantique homophone: comme le français, la langue arabe renferme ce type d'emprunt, comme par exemple, le mot **بايت** [bajt] est influencé phonétiquement par l'anglais *byte*.

2.1.5. "Emprunt syntagmatique:

Emprunt par reproduction d'une séquence étrangère, dont le sens global diffère de celui de la somme des éléments; les syntagmes ainsi reproduits sont généralement des calques, c'est-à-dire des syntagmes composés d'éléments autochtones, individuellement équivalents aux éléments originaux."¹⁵² Dans le vocabulaire informatique français, « courrier électronique » ou « messagerie électronique » est un calque de l'anglais « *electronic mail* ». « **بريد إلكتروني** » est un exemple reflétant un syntagme arabe emprunté à l'anglais « *electronic mail* ».

¹⁵¹ *ibid.*

¹⁵² *ibid.*

2.1.6. "Emprunt syntaxique:

Emprunt par reproduction de certaine forme d'agencement fonctionnel de la chaîne parlée étrangère. Cet emprunt se traduit en langue preneuse par des modifications syntaxiques."¹⁵³

Trouvé dans le vocabulaire informatique arabe, nous citons l'exemple suivant: "*Data definition language* [traduit par] لغة تعريف المعطيات"¹⁵⁴. À l'exemple de l'emprunt syntaxique existant dans le langage informatique de l'arabe, on a en français: "*artificial intelligence system* [traduit par] langage d'intelligence artificielle"¹⁵⁵.

2.1.7. "Emprunt d'un morphème:

Emprunt d'affixes signifiants, autorisant généralement une plus grande concision en langue emprunteuse."¹⁵⁶ Le suffixe *-ER* ou *-OR* exprimerait l'anthropomorphisme: « compilateur » (Anglais: *compiler*), « coprocesseur » (Anglais: *coprocessor*) et « driveur » (Anglais: *driver*), sont emprunts de morphème. Dans la langue arabe de l'informatique, le préfixe de la miniaturisation *MICRO-* se trouve dans l'arabisme suivant: « معالج صغري تحكمي¹⁵⁷ » (Anglais: *Microcontroller*¹⁵⁸), considéré comme un emprunt de morphème.

2.1.8. "Emprunt phonémique:

Emprunt par reproduction, plus ou moins fidèle, de phonèmes n'existant pas dans le système phonétique emprunteur."¹⁵⁹ Faute de l'existence de la lettre *P* et de la lettre *V* dans l'alphabet de l'arabe, l'emprunteur arabe transcrit le *p* en *b*:

¹⁵³ *ibid.*

¹⁵⁴ غَيْرُ مُسَمِّي، 1997, *op. cit.*, p. 137.

¹⁵⁵ Denis SAVATTIER, *op. cit.*, p. 103.

¹⁵⁶ Mémoire on line, *op. cit.*, http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90

¹⁵⁷ غَيْرُ مُسَمِّي، 1997, *op. cit.*, p. 142.

¹⁵⁸ *ibid.*

¹⁵⁹ Mémoire on line, *op. cit.*, http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90

Pixel devient بكسل [bksɛl] et le *V* en *F*: *Virus* devient فيروس [fjrus]. En général, la prononciation anglophone des emprunts phonémiques est maintenue dans le français: "*active sensing*"¹⁶⁰ et "*attaque Ping*"¹⁶¹ sont considérés comme deux emprunts phonémiques à l'anglais.

2.1.9. "Emprunt graphémique:

Emprunt par reproduction de graphèmes allogènes au système graphophonique de la langue emprunteuse."¹⁶² Comme nous avons cité précédemment les exemples de l'emprunt phonématique concernant les deux langues en question, nous nous rapportons aux mêmes exemples qui peuvent être utilisés, eux aussi, pour illustrer l'emprunt graphémique.

2.1.10. "Emprunt réfectionnel:

« Fréquence en accroissement de certains éléments à cause de l'influence étrangère et renouvellement de certaines formes anciennes » [...]. L'emprunt réfectionnel consiste en la réactivation, dans l'usage, d'un élément linguistique existant mais relativement inusité; c'est naturellement le contact avec une langue étrangère, faisant couramment usage d'un élément équivalent –sémantiquement et morphologiquement–, qui déclenche cette réfection."¹⁶³

Par exemple, dans le vocabulaire informatique de l'arabe, le verbe نقر [n^aq^ar^a] dont l'une de ses significations est de « becqueter, picorer les grains » ou « donner un coup de bec », assume une nouvelle signification dite informatique par influence de la signification de son correspondant en anglais: *click*.

¹⁶⁰ D'après le *Dictionnaire de l'informatique et d'internet*, c'est un code MIDI d'usage optionnel permettant à un instrument de détecter un problème de connexion. Après avoir reçu un premier code d'active sensing en provenance d'un émetteur, le récepteur, en absence de messages, s'attend à en recevoir d'autres à des intervalles d'au plus 300 millisecondes. Dans le cas contraire, il en conclut que la connexion est déficiente et agit en conséquence (un générateur de son coupe l'ensemble des voies).

¹⁶¹ D'après le *Dictionnaire de l'informatique et d'internet*, c'est une utilisation de la commande Ping en boucle depuis plusieurs machines pour ralentir un serveur.

¹⁶² Mémoire on line, *op. cit.*, http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90

¹⁶³ *ibid.*

Par la même procédure et à l'exemple du verbe arabe **نقر** le verbe français « cliquer » dont la signification relativement ancienne est de « faire un bruit sec », assume la nouvelle signification suivante: « enfoncer et relâcher le bouton-poussoir (ou cliquet) d'une souris ou d'un dispositif similaire ». Cette signification dite informatique est existée, elle aussi, par influence de la signification de son correspondant en anglais: *to click*. « Arrière-plan » et « assembleur » sont considérés comme deux emprunts réfectionnels à l'anglais.

2.2. Siglaison dans le domaine de l'informatique:

L'informatique comme tout domaine technique et scientifique, a recours, entre autres choses, aux signes abrégatifs pour dénommer un certain nombre de ses concepts. Dans la dernière section de notre recherche, nous allons jeter un coup d'œil sur un échantillon de sigles empruntés par le français et l'arabe.

"La tendance américaine à abrégier est inconnue, et servie par le journalisme pressé et la réclame percutante autant que par le goût national de l'irrespect et du familier, auquel fait pendant une propension au moins égale à la pompe verbale et à la grandiloquence. Machettes, slogans, enseignes, attrait du monosyllabe frappant, tout cela demande la brièveté ou, à défaut, l'abréviation. Une société industrielle et automatisée échappe difficilement à cette tendance".¹⁶⁴

Nous soulignons que le sigle constituant un phénomène lexical appartient à une famille linguistique dont la préoccupation est de réduire morphologiquement et qui se constitue principalement de:

¹⁶⁴ Guy-Jean FORGUE, *op. cit.*, p. 62-63.

- La siglaison: "formation de sigles à partir des premiers éléments (lettres, noms des lettres, syllabes) des mots d'un syntagme."¹⁶⁵
- L'acronyme: "sigle prononcé comme un mot ordinaire."¹⁶⁶ Une autre définition est donnée pour *acronyme*: c'est un "mot formé de syllabes de mots différents."¹⁶⁷

Il est noter qu'en général aucun point ne se trouve entre les lettres de l'acronyme, mais on écrit parfois l'abréviation avec des points après les lettres.

D'une part, celui-ci représente un nom commun, tout en minuscules comme *lisp*¹⁶⁸, acronyme de *List Processing* « traitement de listes », ou comme *prolog*¹⁶⁹, acronyme de *Programmation en logique*.

D'autre part, il représente un nom commun, tout en majuscules comme *RAM*¹⁷⁰, acronyme de *Random Access Memory*, ou comme *EPRoM*¹⁷¹, acronyme de *Erasable Programmable Read Only Memory* « mémoire à lecture seule programmable et effaçable ».

- L'abréviation: "expression, mot abrégé à l'oral."¹⁷² Voici « c'est-à-dire » qui s'abrège en « c.-à-d. ».

¹⁶⁵ *Le Petit Robert CD-ROM*/sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

¹⁶⁶ *ibid.*

¹⁶⁷ *ibid.*

¹⁶⁸ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un langage évolué orienté vers le traitement d'expressions symboliques.

¹⁶⁹ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un langage évolué orienté vers les expressions symboliques, en particulier en intelligence artificielle.

¹⁷⁰ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est une mémoire permettant une lecture ou une écriture [...] à une adresse quelconque [...].

¹⁷¹ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est une mémoire (ROM) qui peut être effacée par un rayonnement ultraviolet pour être programmée à nouveau.

¹⁷² *Le Petit Robert CD-ROM*/sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

- L'aphérèse: "chute d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot"¹⁷³. On dit « car » pour « autocar » par aphérèse.

- L'apocope: "chute d'un phonème, d'une ou plusieurs syllabes à la fin d'un mot"¹⁷⁴. On dit « télé » pour « télévision » par apocope.

- La troncation: "procédé d'abrégement d'un mot polysyllabique par suppression d'une ou plusieurs syllabes."¹⁷⁵ « Vélo » est la troncation de vélocipède.

- Etc.

En fin de compte, le sigle est une "suite des initiales de plusieurs mots qui forme un mot unique prononcé avec les noms des lettres."¹⁷⁶ Il peut se prononcer entièrement, comme par exemple *basic*¹⁷⁷, sigle de *Beginners All-Purpose Symbolic Instruction Code* « code symbolique universel pour enseigner aux débutants ». On peut également épeler le sigle lettre par lettre, comme par exemple ADSL [adeɛsɛl], sigle de *Asymmetrical Digital Subscriber Line* « ligne asymétrique numérique ». Mais nous donnons l'exemple de ce que le sigle *CD-ROM* est aussi écrit tel qu'on le prononce: il devient ainsi un nom commun qui s'accorde en genre et en nombre. Par conséquent, la forme plurielle de « un cédérom » est « des cédéroms ». Revenons à la norme, ce qui est très important dans l'ensemble des règles françaises concernant le sigle, c'est l'invariabilité. En

¹⁷³ *ibid.*

¹⁷⁴ *ibid.*

¹⁷⁵ *ibid.*

¹⁷⁶ *ibid.*

¹⁷⁷ D'après *Le Petit Robert CD-ROM*, c'est un langage évolué, interprété, parfois compilé, bien adapté au mode conversationnel sur micro-ordinateur.

d'autres termes, le sigle ne doit pas s'accorder en genre et en nombre. Par exemple: pour RAM il n'y a pas de pluriel, l'unité lexicale « RAMs » n'existe pas. D'ailleurs, l'aspect particulier des sigles fait qu'on peut sans difficulté générer l'ensemble des formes abrégées puisqu'elles sont écrites en majuscules dans le corpus.

Nous pouvons dire que, dans le vocabulaire informatique, la siglaison ou l'acronyme, techniques de formation des termes, se considèrent comme la méthode la plus usuelle dans le but d'abrégier des groupes de mots. "Les sigles sont souvent empruntés en raison de la difficulté à conserver les mêmes lettres dans la langue d'arrivée."¹⁷⁸ En effet, la siglaison reflète un système qui n'a été créé que dans un simple but et avec l'intention de faciliter la coopération scientifique entre les informaticiens dans les différents coins du monde.

Dans la langue arabe qui contient un certain nombre d'exemples de sigle, nous en citons quelques-uns relevant du domaine de l'informatique et étant tirés de notre corpus:

- RAM: رام

- ROM: روم

- Modem: مودم. À souligner que *modem*, nom commun, est mot formé de syllabes de mots différents et composé de deux morceaux de ces deux mots anglais: *mo(dulator)* + *dem(odulator)* puisqu'on peut le considérer comme un sigle, un acronyme ou même un mot-valise.

Nous observons aussi des sigles anglais introduits dans l'arabe tels quels, mais ils sont accompagnés par un syntagme commentaire, traduit en arabe. C'est ce qu'on trouve dans la plupart des cas. Voici deux exemples tirés de notre corpus:

¹⁷⁸ Evelyne BROUZENG, *op. cit.*, p. 222.

Ex.1: - "RISC (Reduced Instruction Set Computer)"¹⁷⁹, traduit par "حاسوب ذو مجموعة تعليمات خاصة"¹⁸⁰. À noter que ce sigle peut s'écrire en minuscules: Risc.

Ex.2: - "OSI (Open Systems Interconnection)"¹⁸¹, traduit par "ترابط الأنظمة المفتوحة"¹⁸².

Nous terminons, à l'aide du dernier chapitre, l'étude de la typologie des emprunts en question et la siglaison de termes anglais d'informatique, utilisée dans notre corpus.

¹⁷⁹ غَيْرُ مُسَمَّى، 1997, *op. cit.*, p. 142.

¹⁸⁰ *ibid.*

¹⁸¹ *ibid.*

¹⁸² *ibid.*

CONCLUSION

En rapportant brièvement l'ensemble le plus important des résultats obtenus, nous recueillons, enfin, le fruit du travail de quelques années de recherches par lesquelles nous avons tenté d'élaborer une méthodologie d'intégration de la terminologie informatique en arabe ainsi qu'en français, de comparer plusieurs manières dont est employée cette terminologie dans les deux langues et de faire des rapprochements entre une approche linguistique de la composition des néologismes à travers l'étude de cette intégration de l'anglo-américain (langue fournisseuse) aux deux langues dont il s'agit (langues emprunteuses), et celle de l'accueil des emprunts, de leur traitement et de leur reproduction dans la langue emprunteuse. De ce travail, nous parvenons à déduire plusieurs phénomènes appartenant à notre étude et se résumant en les points suivants:

- Le concept d'*emprunt linguistique* réside tout simplement dans ce qu'un ou plusieurs mots d'une langue B sont insérés dans un énoncé fait en une langue A, le processus de l'emprunt dans une langue A consiste à établir l'origine immédiate d'unités lexicales ou de traits linguistiques reçus par l'intermédiaire d'une langue B. Quand une langue A reçoit un lexème d'une langue B et que la langue B a elle-même reçu ce lexème d'une langue C, la chaîne s'arrêtant à C, le passage direct de C à B ou de B à A constitue un cas d'emprunt véritable, mais le passage indirect de C à A ressort du domaine étymologique. Ainsi, à travers *l'emprunt linguistique* où une langue intègre un mot d'une autre, le mot emprunté n'est pas traduit mais peut être parfois adapté aux règles de prononciation, d'orthographe ou de sens de la langue d'accueil.

- Nous avons traité les emprunts linguistiques surtout dans le domaine de l'informatique: il s'agit de termes techniques représentant une partie tellement importante du vocabulaire informatique, ils sont entrés pour faire partie du vocabulaire français et arabe. Nous avons montré que la plupart de ces termes techniques étaient des américanismes: ils se distinguent de leurs jumeaux anglais, c.-à-d. des anglicismes. Nous nous sommes contentés, dans cette recherche, de proposer quelques définitions pour américanismes, c'est-à-dire termes ou locutions, ceux qui sont nés sur le territoire de ce qui est aujourd'hui les États-Unis, ou ceux qui y ont pris, eu, ou conservé un sens (ou des sens) particulier(s). Quand nous avons accepté l'utilisation d'américanismes informatiques par le fait de leur caractère empirique, nous n'avons pas oublié que leur utilisation était soumise à la contrainte de l'expression: *american ways of live*. Puisque cette utilisation apparaît comme une mode: Internet et ses termes qui ne cessent d'envahir quotidiennement notre salle de séjour, notre salle d'étude, notre terrain de tennis, etc.

- Pour répondre aux questions déjà mentionnées au début de notre travail en ce qui concerne l'intégration de la terminologie informatique dans le système de la langue emprunteuse, nous avons remarqué que la réponse venait réveiller une certaine querelle entre les littéraires et les auteurs écrivant les mots empruntés tels que, c.-à-d. en langue d'origine: beaucoup, légitimement, cherchent une norme; mais peu, tout simplement, cherchent à imposer leur norme aux autres. Différentes normes qui ne sont que variantes, ont reflété ce que ce serait le devoir de chaque lexicographe voire de chaque spécialiste, ce qui a créé une certaine problématique au niveau de l'intégration des emprunts linguistiques au système de la langue d'accueil. Au sujet des normes, il est nécessaire de montrer, à celui qui cherche une norme, qu'on ne peut pas en parler rigoureusement. En outre, on peut clarifier combien celui qui voudrait que sa norme soit gagnante par comparaison avec les autres a peu raison.

- Quant à l'aspect phonétique, il est clair que l'articulation et la perception des sons diffèrent d'une langue à une autre. La langue française n'arrive pas à échapper à quelque contamination par des sons étrangers, même si une langue se montre propriétaire de son système phonétique. En général, quand on passe des mots à leur formation, en d'autres termes de la langue prêteuse à celle qui est emprunteuse, la vivacité de ces mots devient « une plasticité formelle »: le premier accueil d'un mot étranger dans une langue quelconque consiste en quelques évidents arrangements de prononciation. Dans le système consonantique de la langue arabe, nous avons signalé l'absence de certaines lettres de son alphabet par comparaison avec l'alphabet de l'anglo-américain, ce qui oblige en principe l'emprunteur arabe à transcrire phonétiquement quelques lettres étrangères en d'autres arabes.

- Il est évident que l'approche linguistique de l'emprunt est fondée sur la morphologie aussi bien que sur la phonétique. Dans la terminologie française de l'informatique, nous avons observé que l'on procédait par la même manière de former des mots composés, ce qui affirme théoriquement que l'influence de la langue anglaise se voit clairement dans le vocabulaire informatique français. Nous avons pu dire que la langue française n'avait pas de vraies difficultés au niveau du traitement d'éléments langagiers appartenant à une autre langue indo-européenne (l'anglais), assimilés relativement à elle, et que, en revanche, dans l'arabe étant chamito-sémitique, des américanismes informatiques ne sont pas effectivement remplaçables par des termes arabes correspondants, bien souvent parce qu'ils désignent des situations ou objets inédits, non prévus par le lexique arabe ou du moins non traduisibles à moins d'employer des locutions contournées et souvent peu efficaces.

- Considérant ce qui peut apporter l'emprunt au niveau du sens qui s'intègre dans un système linguistique, nous avons remarqué que les calques sémantiques, considérés comme types d'emprunt et déjà existants dans une langue,

assumaient un nouveau sens par influence de la signification possédée du mot dans une autre langue.

Avant de conclure, nous pouvons dire que les emprunts linguistiques dans le domaine de l'informatique pourraient avoir l'occasion de changer de sens et même de forme pendant le stade de leur vie orale, et le fait qu'ils soient parfois critiqués ou scandalisés par les puristes, n'est, à nos yeux, qu'une preuve de la vitalité de la langue d'accueil: on s'est déjà aperçu que quand une langue est capable de s'enrichir en se modernisant par le matériel des autres, alors cette langue jouit sans doute d'excellente santé. Celui qui chasse les emprunts linguistiques ne pourrait pas s'avancer inconsidérément sur un domaine qui est théoriquement non limité. Sans repères précis, ce chasseur est conduit partout par ses pistes de telle sorte qu'il court un grand risque de se perdre.

Pour conclure, il nous faut dire que si nous avons évité de débattre quelques sujets s'approchant de notre étude, c'est que nous les aurions laissés à une étude prochaine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BROUZENG (Evelyne), « Emprunt et néologie dans la langue de l'électronique », *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 6 (1-2), 1980, p. 219-228.
- BURNEY (Pierre), *Les Langues internationales*, 2^e éd. [mise à jour], Paris : Presses Universitaires de France, 1966, 127 p. (Que sais-je ? ; n 968).
- DEROY (Louis), *L'Emprunt linguistique*, Nouvelle éd. [corre. et addi.], Paris : Les Belles Lettres, 1980, 485 p.
- DUBOIS (Jean) et al. , *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse, 1973, 516 p.
- FORGUE (Guy-Jean), *Les Mots américains*, 2^e éd. [mise à jour], Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 125 p. (Que sais-je ? ; n 1660).
- GALISSON (Robert), *De la langue à la culture par des mots*, Paris : CLÉ international, 1991, 191 p. (Didactiques des langues étrangères).
- GUIRAUD (Pierre), *Les Mots étrangers*, 2^e éd. [rev.], Paris : Presses Universitaires de France, 1971, 125 p. (Que sais-je ? ; n 1166).
- *Le Petit Robert–CD-ROM*: version électronique du Nouveau Petit Robert/sous la direction de Josette Rey-Delove et Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1996.

- *Le Robert électronique CD-ROM: outil d'aide à la rédaction sur la base du Grand Robert de la langue française/sous la direction d'Alain Rey, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1994.*
- MALHERBE (Michel), *Les Langages de l'humanité*, Paris : Seghers, 1983, 443 p.
- NASSER (Fathi), *Emprunts lexicologiques : du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIX^e s.*, 657 f. dactyl.
Th. univ. : Lettres : Paris : 1966.
- *¹⁸³SAVATTIER (Denis), *Anglais-informatique : vocabulaire et expressions en situation professionnelle*, Paris : Nathan, 1992, 126 p.
- SCHÖNE (Maurice), *Vie et mort des mots*, 3^e éd. [rev.], Paris : Presses Universitaires de France, 1959, 135 p. (Que sais-je ? ; n 270).
- *عسان سابا ونزار الحافظ، « النشر المتعدد الأغراض على الوبّ باستخدام XML و TMLH و CSS »، *مجلة الثقافة المعلوماتية*، العدد العاشر، آذار 2001، ص: 91-99.
- *غَيْرُ مُسَمَّى، « ثبت المصطلحات »، *مجلة الثقافة المعلوماتية/بإشراف د. موفق دعبول*، العدد السابع، أيلول 1999، ص: 138-144.
- *غَيْرُ مُسَمَّى، « ثبت المصطلحات »، *مجلة الثقافة المعلوماتية/بإشراف د. موفق دعبول*، العدد الثالث، أيلول 1997، ص: 137-144.

¹⁸³ La mise à côté d'un astérisque indiquant les références de notre corpus.

- *غَيْرُ مُسَمَّى، « ثبت المصطلحات »، مجلة الثقافة المعلوماتية/بإشراف د. موفق دعبول،

العدد الرابع، آذار 1998، ص: 133-141.

RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES

- *Dictionnaire de l'informatique et d'internet, <http://www.dicofr.com>
- Journal officiel du 10 octobre 1998, « Liste des termes, expressions et définitions du vocabulaire de l'informatique »,
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/10-10-98.htm>
- Journal officiel du 16 mars 1999, « Vocabulaire de l'informatique et de l'internet »,
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/16-03-99-internet.html>
- Mémoire on line, <http://www.memoireonline.com>

TABLE DES MATIERES

ANALYSE COMPARAÉE DES EMPRUNTS INFORMATIQUES

Dans la langue arabe et française

INTRODUCTION.....	8
PREMIÈRE PARTIE: CE QU'EMPRUNT LINGUISTIQUE.....	13
CHAPITRE PREMIER: Tenants et aboutissants.....	14
Section I. Définition de l'emprunt linguistique.....	14
Section II. Causes et origine de l'emprunt dans le domaine de l'informatique.....	19
Section III. Ses conséquences: phonétique, morphosyntaxique, sémantique et <i>a priori</i> lexicale.....	31
CHAPITRE SECOND: Langue fournisseuse du vocabulaire informatique.....	37
Section I. Anglais ou anglo-américain?.....	37
Section II. Américanismes informatiques.....	50

SECONDE PARTIE: PROBLÉMATIQUE DE L'INTÉGRATION.....	58
CHAPITRE PREMIER: Aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil.....	59
Section I. Aspect phonétique et/ou phonologique.....	62
Section II. Aspect lexicologique et morphosyntaxique.....	69
Section III. Aspect sémantique.....	79
CHAPITRE SECOND: Classification typologique des emprunts à propos de l'informatique.....	84
Section I. Taxinomie entre arabisation et francisation.....	84
Section II. Siglaison dans le domaine de l'informatique.....	89
CONCLUSION.....	94
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	98
RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES.....	101
TABLE DES MATIERES.....	102